



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU JEUDI 6 OCTOBRE 2022, A 19H30

PRESIDENCE	Mme Valentina Marthaler, Présidente, excusée, remplacée par M. Dimitri Küttel, Vice-président
CONSEIL GENERAL	45 Conseillers généraux sont présents
EXCUSES	MM. Christoph Aegerter, Silva Lago Filipe, Loris Schnarrenberger et Mme Isabelle Comment Gauderon
CONSEIL COMMUNAL	9 Conseillers communaux sont présents
EXCUSEE	Mme Martine Stritt-Dubey, secrétaire communale adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juin 2022 disponible sur le site internet www.villars-sur-qlane.ch
2. Message relatif à l'adoption des Statuts du RSS suite à leur modification votée en Assemblée des délégué-e-s du 1^{er} juin 2022
3. Message relatif au crédit d'investissement relatif à l'aménagement de la zone 30 à la route des Dailles
4. Message relatif au crédit d'investissement relatif à l'aménagement de la place devant Cremo et Meggitt
5. Demande de prolongation proposition et postulat :
 - Proposition N° 003 de Mme Giovana Rozas (PS) et MM. Pierre-Yves Moret (Centre Gauche PCS) et Nicolas Schmidt (Les Verts) concernant la transparence du financement des partis politiques au niveau communal
Transmise au Conseil communal le 11.02.2021.
 - Postulat N°020 de MM. Pierre Portmann (PDC) et Vanya Karati (PDC) au sujet de la mise en œuvre des conclusions de la Commission de politique sociale – construction

d'un immeuble avec des logements à loyer modéré sur un terrain communal avec les locaux nécessaires pour une crèche communale et un centre d'animation
Transmis au Conseil communal le 10.12.2020.

6. Postulat N° 034 déposé par Mme Pauline Waltman (PVL) concernant la lumière sur le chemin de l'école
(Préavis du Bureau : Postulat recevable)
7. Réponse au postulat N° 030 déposé par Mme Valentina Marthaler (PS) concernant la prise en charge des frais d'affranchissement des enveloppes de vote
8. Réponse au postulat N° 032 déposé par Mme Irene Bernhard (PVL) concernant la lutte contre les espèces exotiques envahissantes
9. Réponse au postulat N° 033 déposé par Mme Irene Bernhard (PVL) concernant la promotion du sport extra-scolaire
10. Election d'un scrutateur suppléant
11. Divers

M. Dimitri Küttel, Vice-président. M. le Syndic, Mmes et MM. les Conseillers communaux, chères et chers collègues, Conseillères et Conseillers généraux, MM. et Mme les représentants de la presse et membres du public qui suivent cette séance en présentiel ou sur YouTube, bonsoir et bienvenue à cette séance du Conseil général.

Madame la Présidente, Valentina Marthaler, devant malheureusement s'excuser pour ce soir en raison d'une hospitalisation, j'ai dû reprendre à la hâte cette tâche. Mais comme Madame la Présidente m'a très bien préparé la séance, je devrais pouvoir gérer les débats et mener la séance de ce soir à la hauteur de ses attentes. En la remerciant pour le travail effectué, je vous invite à me rejoindre pour lui souhaiter un bon et prompt rétablissement.

Je constate que la séance de ce soir a été convoquée par pli personnel le 16 septembre 2022, soit dans le délai légal de 15 jours et qu'elle a, ainsi, été régulièrement convoquée.

Avant d'attaquer notre programme, nous avons le plaisir d'accueillir, ce soir, deux nouveaux membres au sein de notre Conseil général. Ils ont, d'ores et déjà, été assermentés par Mme la Préfète, Lise-Marie Graden, et peuvent donc valablement siéger au sein de notre Conseil général.

Il s'agit de Mme Olimpia Mamula Steiner succédant à Mme Aline Demierre pour le groupe Les Verts à qui je laisse la parole pour présenter brièvement leur nouvelle Conseillère. M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller général. Notre nouvelle Conseillère générale habite notre Commune depuis deux ans. Elle est professeure à l'Ecole d'Ingénieurs de Fribourg et enseigne la chimie. Elle sera un excellent élément pour notre groupe afin de nous amener des argumentations scientifiques.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. La deuxième personne à rejoindre nos rangs ce soir est M. Alexandre Demont qui succède à M. Gaël Gobet pour le groupe PLR-PVL. Est-ce que le groupe PLR-PVL souhaite faire une brève présentation de leur nouveau Conseiller ? M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. J'ai le plaisir de vous présenter M. Alexandre Demont. Il habite au Hameau de Cormanon et est père de 5 enfants. Il exerce le métier de spécialiste en développement durable auprès de la compagnie Richemont à Villars-sur-Glâne.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. J'invite Mme Olimpia Mamula Steiner et M. Alexandre Demont à se lever afin que nous puissions les applaudir.

Je vous souhaite beaucoup de plaisir et de succès dans l'exercice de vos nouvelles fonctions et vous remercie pour votre engagement.

Je profite de réitérer mes chaleureux remerciements à M. Gobet et à Mme Demierre pour leur engagement au sein de notre Conseil général.

Pour ce soir, je dois excuser pour le Conseil général les personnes suivantes :

- Mmes Valentina Mathaler et Isabelle Comment Gauderon, MM. Christoph Aegerter, Silva Lago Filipe et Loris Schnarrenberger.

Vu le nombre de Conseillers généraux présents, j'observe que la majorité des membres sont présents, je déclare donc que le quorum est atteint et que nous pouvons valablement siéger. J'invite les scrutateurs et scrutatrices à bien vouloir me communiquer le nombre de Conseillers généraux présents actuellement.

Dans l'intervalle, je vous prie de bien vouloir transmettre au secrétariat communal, si possible en version électronique, vos interventions afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Je vous rappelle également que nos débats sont enregistrés pour les besoins du procès-verbal.

D'autre part, étant donné qu'il y a une panne informatique, il ne sera pas possible ce soir de transmettre durant la séance vos propositions au secrétariat communal.

Pour les interventions, j'invite le groupe PLR-PVL à utiliser le micro qui se trouve à gauche, les groupes PS et les Verts - PCS à utiliser le micro de droite et pour le groupe Le Centre et le Conseil communal à utiliser le micro central.

Enfin, vous avez reçu avec la convocation, les dates des séances pour l'année 2023. Je vous remercie par avance de réserver ces dates dans vos agendas si ce n'est pas déjà fait.

M. François Eugster, Conseiller général rejoint la séance à 19h37.

Nous sommes actuellement 44 Conseillers généraux présents.

Avant de passer à notre ordre du jour, je vous informe qu'une pétition a été déposée par plusieurs habitants et habitantes de notre Commune le 1^{er} septembre 2022 au Secrétariat communal à l'attention du Conseil général. L'objet de cette pétition ne vous est probablement pas inconnu puisqu'il a déjà été abordé lors de précédentes séances du Conseil général. En substance, les pétitionnaires demandent une baisse significative des grilles tarifaires des accueils de la FAEF et considèrent que les mesures correctives apportées par le Conseil de Fondation de la FAEF pour la rentrée 2022-2023 et validées par le Conseil communal ne suffisent pas.

Selon l'article 19 du règlement de notre Conseil général, le Bureau du Conseil général est chargé de faire rapport sur les pétitions qui sont adressées au Conseil général. Après discussions au sein du Bureau, il a été décidé de prendre contact avec Mme Caroline de Buman, Présidente de la Commission de politique sociale, afin qu'un rapport à l'attention du Conseil général soit rédigé par ladite Commission. Le choix du Beau s'est porté sur la Commission de politique sociale du fait qu'elle s'est d'ores et déjà penchée sur cette problématique. Ce rapport vous sera ensuite transmis et la discussion sera ouverte. J'en profite pour remercier d'avance les membres de cette commission pour leur précieux travail.

Cela étant dit, nous pouvons passer à notre ordre du jour. Avez-vous des remarques à formuler à ce propos ? Si tel n'est pas le cas, nous allons passer au point 1.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juin 2022 disponible sur le site internet

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Vous avez toutes et tous eu l'opportunité de prendre connaissance du procès-verbal. Y a-t-il des remarques à formuler à son sujet ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 2 juin 2022 sont priés de le manifester par main levée.

Le procès-verbal de la séance du 2 juin 2022 est approuvé à l'unanimité

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Nous passons au point 2 de notre ordre du jour.

2. Message relatif à l'adoption des Statuts du RSS suite à leur modification votée en Assemblée des délégué-e-s du 1^{er} juin 2022

M. Dimitri Küttel, Vice-président. En préambule, je vous informe que ces statuts ont été votés par l'Assemblée des délégués et ne peuvent pas être modifiés ce soir. Ils peuvent seulement être acceptés ou refusés. Je donne la parole à la Commission financière, M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 20 septembre 2022, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Mme Alizée Rey, et M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseillers communaux en charge du dossier, ainsi que M. Nicolas Corpataux, Commandant des Sapeurs-pompiers.

En préambule, la Commission financière relève que, certes le message accompagné de ses volumineuses annexes donne une foule d'informations, mais il s'avère être assez mal structuré et peu clair sur l'aspect financier et les montants à charge de la Commune.

La Commission financière regrette que notre Commune se trouve devant un fait accompli, n'ayant plus le choix en matière de défense incendie et de secours puisqu'une réforme lui est imposée par la nouvelle loi votée par les députés du Grand Conseil en 2021. On peut se poser

la question si ces derniers se sont rendus compte des conséquences qui en résulteraient au niveau communal. Le pouvoir législatif communal voit son pouvoir décisionnel réduit à sa plus simple expression puisqu'il ne peut qu'adopter les nouveaux statuts tels que proposés sans en modifier la teneur et en cas de refus de sa part, se voir contraint par le Canton d'y adhérer.

Une des nouvelles obligations pour la Commune consiste en la perception d'une taxe d'exemption pour laquelle le Conseil général n'a ni le pouvoir de décider ou de renoncer à son encaissement, ni d'en fixer le montant. Il appartient désormais au Comité de direction du RSS, à qui l'Assemblée des délégués a donné toute la compétence, de décider du montant de la taxe, certes jusqu'à un montant maximum de CHF 160.- pour assurer la couverture des frais.

D'un point de vue financier, la Commune de Villars-sur-Glâne contribuera en 2023 à hauteur de CHF 603'428.25 aux frais de la nouvelle organisation de défense incendie. Un montant de CHF 330'000.- parmi cette somme sera payé par quelque 3'300 habitants, qui pourraient être appelés à s'acquitter de la taxe, avant déduction de toutes les exemptions prévues.

Le montant de cette taxe peut représenter une somme d'argent non négligeable pour les personnes concernées, avant tout pour les jeunes couples et les jeunes familles. Le Conseil communal discutera ainsi de mesures ciblées pour réduire l'impact de cette taxe pour ces personnes dans le cadre de l'élaboration du budget 2023.

Il est à noter que la perception de cette taxe engendrera du travail supplémentaire pour les services de l'Administration (Contrôle des habitants et Service des finances). Espérons qu'un système simple et efficace puisse être mis en place afin que les tâches en résultant puissent être absorbées par le personnel communal en place.

En contrepartie, le RSS versera à la Commune un montant de CHF 213'665.- pour la location de la caserne du Corps des Sapeurs-pompiers et une indemnisation de CHF 13'500.- pour la mise à disposition de personnel communal pour les interventions. Ce montant de CHF 227'165.- en total sera un allègement du budget de notre Commune.

Le montant à payer finalement par la Commune s'élèvera ainsi (taxe d'exemption non comprise) à CHF 46'263.-.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, la Commission financière, dans sa majorité, préavise favorablement la modification des Statuts du RSS telle qu'adoptée en Assemblée des délégué-e-s du 1er juin 2022.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Est-ce que le Conseil communal souhaite, à ce stade, prendre la parole ? Il reste à disposition pour les questions. Dès lors, je donne la parole au Conseil général. M. Dousse.

M. Nicolas Dousse, Conseiller général. Lors de sa session de groupe, le groupe Le Centre a pris connaissance du message relatif à l'adoption des statuts du Réseau Santé de la Sarine suite à leur modification. Celui-ci a mené à une très longue discussion.

A priori, ces nouveaux statuts ont tout pour plaire. Villars-sur-Glâne garde sa caserne de pompiers et le siège du réseau se trouve dans nos locaux que nous louerons au Réseau Santé de la Sarine.

Le prix à payer est l'instauration d'une taxe-pompier pour toute villaroise et tout villarois entre 18 et 40 ans avec quelques exemptions qui tiennent du bon sens. Cette taxe, finalement rien d'autre qu'un impôt supplémentaire, vient se rajouter dans cette période où tout augmente déjà, chauffage, denrées alimentaires et j'en passe. Elle vient se rajouter à une partie de la population déjà fragile car étant au début de carrière professionnelle et/ou jeunes parents.

Cette taxe a pour objectif d'inciter les citoyennes et citoyens à s'engager dans les pompiers. Mais, lors de votre appel au 118, préférez-vous être secouru par des personnes motivées ou simplement par des personnes ne voulant pas payer la taxe d'exemption ? De plus, grâce à un très bon travail de recrutement, le corps des sapeurs-pompiers de Villars-sur-Glâne ne souffre pas d'un manque de personnel. La taxe rate donc son objectif.

La taxe a été fixée à CHF 100.- pour la première année de fonctionnement. Un maximum est prévu de CHF 160.-. Espérons que ces CHF 100.- représentent un montant juste ou même surévalué et non pas un stratagème pour faire passer la pilule et que l'année prochaine déjà, une adaptation vers le haut ait lieu. Nous y serons attentifs.

Mais quel est la marge de manœuvre du Conseil Communal et du Conseil Général sur cet objet ? Notre marge de manœuvre est malheureusement pratiquement inexistante. C'est le grand défaut de ces associations de communes.

Oui, ces associations permettent à priori de rationaliser les coûts et d'optimiser les processus. Oui, il est plus logique que les spécialistes de l'ECAB décident du choix des camions pompes que nous devons acquérir.

Oui, nous avons des représentants de la Commune pouvant faire valoir le point de vue de Villars-sur-Glâne mais ceux-ci sont logiquement minoritaires.

Cependant, si nous refusons ou renvoyons le message, le Conseil Communal n'aura d'autre choix que de revenir avec le même message. Et même après plusieurs refus, le Conseil d'Etat pourrait simplement nous forcer à adopter ces statuts.

Il en résulte une vraie perte de démocratie et de représentativité de la population de Villars-sur-Glâne que nous nous sommes engagés à défendre. L'impossibilité de décision sur l'instauration de cette nouvelle taxe est le dernier exemple en date du défaut de ces associations de communes. Aucune liberté de manœuvre n'est laissée aux communes. Voulons-nous vraiment d'une telle démocratie ?

Les taxes réduisent considérablement les coûts annuels pour la Commune, cette dernière va faire des économies substantielles. Le groupe Le Centre exige qu'un montant équivalent aux taxes prélevées soit compensé par la Commune et puisse bénéficier à la population péjorée.

Nous demandons au Conseil Communal qu'il vienne rapidement avec des propositions claires sur l'utilisation de ce montant. Comme par exemple des aides aux diverses structures de la petite enfance mais également des subventions pour les jeunes souhaitant effectuer de la formation continue, changer de voie professionnelle ou atteindre un premier diplôme.

Au final, le groupe Le Centre ne donnera pas de recommandation de vote pour ce message.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Je donne la parole à Mme Ugolini.

Mme Valérie Ugolini, Conseillère générale. Le Conseil communal nous demande d'approuver la modification des statuts du Réseau Santé de la Sarine suite à l'intégration de la défense incendie et de facto d'accepter l'introduction d'une nouvelle taxe non-pompier de CHF 100.- pour une partie de la population de Villars-sur-Glâne.

La population qui, rappelons-le, paye déjà les pompiers par le biais de ses impôts, va donc payer un montant supplémentaire de CHF 330'000.- par an.

Au nom du groupe socialiste, je souhaiterais faire quelques remarques. Selon le message, l'introduction d'une taxe supplémentaire est due à une modification dans l'organisation de la défense incendie et à l'obligation de la Commune de s'aligner sur la majorité des autres

communes. Elle n'est pas due (en tout cas le message ne le dit pas) à une augmentation des charges.

Ce montant va être reversé au Réseau Santé de la Sarine ce qui, évidemment va baisser les charges de la Commune qui était jusque-là attribué à sa défense incendie. Si on y ajoute les montants qu'elle va recevoir par le Réseau Santé de la Sarine pour la location de la caserne et de l'indemnité des collaborateurs, on peut s'imaginer, que les dépenses de la Commune pour ce poste vont largement voire drastiquement baisser.

En tant que parti socialiste nous aimerions rappeler que :

Cette taxe, comme son nom l'indique, est identique pour tous et ne tient pas compte de la situation financière des taxés ! Nous nous réjouissons bien sûr du fait que plusieurs personnes en situation difficile en soient exemptées. Il n'en reste pas moins qu'elle touche les jeunes et les familles à un moment où les revenus ne sont pas les plus élevés dans leur parcours. Les Working poor, les personnes au chômage ou les familles à la limite de l'aide sociale n'en sont pas exemptées. Si pour la majorité de la population, CHF 100.- correspond à peine à une paire de basket, pour une famille monoparentale ainsi que pour les 10% de la population à risque de pauvreté dans le Canton, c'est un sac d'habits pour les enfants dans une boutique de seconde main ou un chariot de courses chez Aldi.

Avec la hausse prévue des assurances maladie, de l'électricité, de l'inflation et bientôt de la TVA, le manque à gagner se fera d'avantage ressentir. Pour certaines familles avec des enfants, CHF 200.- payé par le père et la mère c'est beaucoup.

Dès lors, nous demandons au Conseil communal d'étudier de manière assidue le moyen de diminuer l'impact de cette taxe sur la population vulnérable concernée et de proposer au moment du budget des mesures concrètes et ciblées, comme il s'est engagé à la faire sans le message.

Ceci étant dit, le groupe socialiste recommande d'approuver la modification des statuts du RSS et remercie le Conseil communal pour son travail.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. D'autres interventions ? Mme Labunets.

Mme Viktoriya Labunets, Conseillère générale. Lors de sa séance de préparation, le groupe

Verts Centre-Gauche PCS a étudié le message concernant l'adoption des statuts du Réseau Santé de la Sarine suite à leur modification et souhaite souligner les points suivants :

- le message ne nous laisse aucune marge de manoeuvre législative ;
- l'introduction d'une nouvelle taxe est toujours une mesure très peu sociale et c'est dommage qu'aucune autre façon de financement n'a pas été trouvée ;
- la taxe fixe, qui ne sera plus adaptée au revenu de la personne contribuable, pourra causer des difficultés financières pour les personnes avec des bas revenus.

Malgré ces remarques, le groupe Verts Centre-Gauche PCS accepte le message du Conseil communal.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. D'autres interventions ? M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Le groupe PLR-PVL a analysé avec attention les nouveaux statuts du Réseau Santé de la Sarine adoptés par l'Assemblée des délégués. Il félicite le travail réalisé afin de revoir complètement l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours dans notre district et nous sommes persuadés de l'efficacité de ce remaniement.

Tout paraît parfait sauf que notre groupe ne soutient pas du tout le système de financement décidé via une taxe d'exemption. Pour notre groupe, toutes les tâches dévolues à l'Etat pour des besoins fondamentaux de la population appelées également tâches régaliennes doivent être financées par l'impôt ordinaire et non pas par des taxes. Les taxes sont liées à la consommation d'un service proposé par l'Etat. Une prestation a un prix fixé et il est normal que tout le monde paie le même prix dépendant de leur consommation ou non de cette prestation.

La défense incendie et le secours ne sont pas une prestation à la pièce. Elles sont à la disposition de tout le monde et à tout moment. De plus, lors de la consultation de cette nouvelle loi, ni le Conseil d'Etat, ni l'ECAB ne demandait la mise en place d'une telle taxe d'exemption. Pour cette unique raison, le groupe PLR-PVL ne va pas soutenir la modification des statuts tels que présentés ce soir et votera donc non car un renvoi n'est pas possible.

Que le Conseil d'Etat nous force à y adhérer aucun problème qu'il le fasse nous aurons au moins la conscience tranquille vis-à-vis de nos concitoyennes et concitoyens.

Le groupe PLR-PVL vous invite à bien réfléchir à l'aspect de ces nouveaux statuts car une fois qu'ils seront adoptés, il sera très difficile de revenir en arrière.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Y a-t-il d'autres interventions ? M. Karati.

M. Vanya Karati, Conseiller général. Séance coup de gueule pour ma part ce soir. J'espère que nous ne m'en voudrez pas, mais la défense des intérêts de notre population me tient vraiment à cœur.

Si je conçois bien que nous devons mettre en œuvre la Loi sur la défense incendie et les secours d'ici à son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023, pour la partie communale, respectivement celle de l'association de communes, je ne vois dans la loi aucune obligation de percevoir une taxe d'exemption, contrairement à ce qui est affirmé dans le message qui nous est soumis ce soir.

L'art. 30 LDIS - Loi sur la défense incendie et les secours – relatif à la taxe d'exemption prévoit à l'alinéa :

¹ *Les associations de communes **peuvent** prélever une taxe annuelle d'exemption du service de sapeurs-pompiers.*

² *Les personnes astreintes à l'obligation de servir et qui ne sont pas incorporées dans un bataillon de sapeurs-pompiers **peuvent** être soumises au paiement d'une taxe annuelle d'exemption.*

³ *L'assiette et le montant de la taxe ainsi que les catégories de personnes qui **peuvent** en être exemptées sont déterminés dans les statuts des associations de communes.*

Pouvoir n'est pas devoir. Au travers de ce message, on tente de nous faire avaler une soi-disant égalité de traitement juridiquement contraignante. Or, cela s'apparente plutôt à un impôt déguisé et les délégués membres de notre Conseil communal n'ont même pas pris la parole lors de cette Assemblée.

De dire que l'on ne peut rien faire est facile, surtout lorsqu'on n'a rien fait quand il était temps de le faire.

S'agissant de l'égalité de traitement, j'attends encore les communes du Réseau venir nous demander d'abolir l'aide directe au logement sous prétexte qu'elle constitue une inégalité de traitement avec leur population ou encore de venir réclamer une augmentation fiscale pour les mêmes raisons.

Non, c'en est assez, désolé. Ce soir, je voterai contre l'adoption des statuts du RSS.

Au passage, je tiens à remercier notre collègue du Conseil général et délégué au RSS, M. Jacques Dietrich qui est le seul à avoir pris la parole au sujet des art. 25 à 25ter des statuts. Pour certains autres, quand bien même l'avis du groupe Le Centre a été demandé et exposé, je constate avec déception que la position de notre groupe n'a aucunement été défendue. Pire, aucune prise de parole lors de la séance des délégués. Pour moi, c'est une honte.

J'ai le désagréable sentiment que le Conseil général passe pour un faire-valoir dont on se fiche éperdument. Vous n'avez pas le choix, de toute manière, c'est comme ça. Mesdames et Messieurs, ce soir, nous pouvons dire au revoir à la démocratie et boire à la santé de la démocratie.

Entre les multiples associations de communes, les fameuses charges liées et j'en passe, nous sommes une fois de plus en passe de perdre encore un peu plus de notre pauvre souveraineté en acceptant les statuts tels que présentés.

Il paraît évident que d'autres solutions laissant une liberté aux membres de l'association sont envisageables. Que le montant de la taxe soit fixé de manière commune ne me paraît pas problématique.

Mais sérieusement, qu'est-ce qui empêcherait nos autorités de verser le montant correspondant au RSS, sans taxer une catégorie de sa population ? Rien, sauf si l'on accepte ces statuts ce soir.

Sérieusement, le but de cette réforme doit se focaliser sur l'amélioration de la protection de sa population, pas sur la perception d'un impôt déguisé.

Au surplus, l'argument consistant à dire que cette taxe est incitative est ridicule. Si un manque de recrues devaient exister, ce qui n'est pas le cas, ce n'est en tout cas pas cette taxe qui pousserait qui que ce soit à s'engager.

Nos sapeurs-pompiers sont des personnes motivées et engagées pour la sécurité de la population. Les valeurs véhiculées par cette fonction motivent davantage et la promotion de ce service est un bien meilleur moyen.

J'ajoute encore que cette taxe est discriminante, puisqu'elle ne touche qu'une partie de la

population, soit celle dont les charges sont déjà les plus élevées ou les revenus les plus limités, c'est-à-dire de jeunes adultes débutant dans la vie active ou de jeunes familles.

Partant du principe que les sapeurs-pompiers interviennent auprès tout un chacun, une division de la taxe sur une plus large frange de la population diminuerait le montant de la contribution.

Quoi qu'il en soit, si le montant est clairement défini dans les statuts, il appartient au gouvernement de chaque commune de s'acquitter de la somme due, sans imposer la manière dont la taxe est prélevée.

Ces statuts vont clairement au-delà du cadre légal et touche à notre autorité communale.

L'article 50 des statuts, précise bien que l'entrée en vigueur est liée l'adoption par toutes les communes. Or, en les refusant ce soir, c'est le seul moyen que nous avons encore d'agir. A défaut, ce sera également un signal de la population que nous représentons.

Chères et chers collègues, pour les raisons que je viens d'évoquer, je vous invite à refuser le message relatif à la modification des statuts du RSS soumis au vote ce soir.

Pour terminer, j'ai une question : en quoi l'Assemblée des délégués ne pourrait-elle pas se réunir puisqu'elle soumet ce texte au vote et d'attendre le résultat des Législatifs communaux ?

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Je donne la parole à M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Tout d'abord, je remercie M. Karati qui a relevé que je suis intervenu à plusieurs reprises sur ce sujet lors de l'Assemblée des délégués du 1^{er} ou du 2 juin dernier et je tiens à préciser que j'interviens, ici, à titre personnel.

Je me réjouis de la nouvelle organisation des pompiers telle que proposée et je rejoins ce qui a été dit tout à l'heure. Pour l'histoire, il y a plus de douze ans, lors d'un message nous proposant l'achat d'un tonne-pompe pour CHF 600'000.-, j'avais suggéré une collaboration avec les corps de pompiers environnants m'attirant, vous l'imaginez, les foudres du nombreux public de pompiers présents ce soir-là. J'en rigole encore aujourd'hui ! Les choses avancent malgré tout. Une douzaine d'années correspond bien à la vitesse de notre démocratie !

Toutefois, je ne peux m'empêcher d'avoir quelques craintes quant à l'intégration des pompiers au Réseau Santé de la Sarine même s'il est vrai que cela fait du sens d'utiliser le Réseau Santé déjà constitué avec une très bonne structure peut-être même une trop bonne structure. Toutefois, il faudra absolument arrêter de charger le bateau du RSS au risque de voir couler une structure efficace pour la gestion des EMS et des soins à domicile. Je rappelle ici que le corps de métier du Réseau comme son nom l'indique est la santé et notamment les personnes âgées soit en EMS ou chez elle à domicile.

On nous informe, entre-autres, que des nouveaux bâtiments devront être construits d'ici 2026 pour toucher des subventions et même si les comptes des pompiers sont parfaitement identifiés sur le budget global du RSS à l'instar des EMS, des soins à domicile et des Ambulances, les coûts seront bel et bien là et il ne faudrait pas que ces dépenses ou d'autres se fassent au détriment d'autres prestations qui étaient initialement destinées par la structure du Réseau Santé de la Sarine.

Vous imaginez bien qu'avec les augmentations des coûts énergétiques et par ricochet beaucoup d'autres, actuellement la situation des homes médicalisés, pour ceux qui le ne savent pas je fais partie du Conseil de Fondation Les Martinets, n'est pas facile face aux augmentations de coûts qu'ils doivent subir. Bien sûr qu'il y aura des solutions, il y a des choses qui sont en train de se préparer mais les coûts seront bien réels.

Aussi comme délégué au Réseau Santé de la Sarine, je serai toujours très attentif à ce que les budgets octroyés pour les EMS, les soins à domicile et les ambulances soient suffisants pour assurer les prestations que la population est en droit d'attendre dans ces domaines. Quant à la taxe, je la qualifierais d'inutile et d'une rare stupidité. On espère qu'elle ne va pas prendre l'ascenseur.

Il convient ici de rappeler que les délégués de Villars-sur-Glâne se sont battus pour contrer cette taxe initialement prévue à CHF 160.-. Sûr que nos interventions et celles de certaines autres communes ont ramené à la raison le Comité du Réseau Santé de la Sarine.

Je ne m'allongerai pas en relatant l'activisme total notamment de la Ville de Fribourg pour maintenir cette taxe à CHF 160.- car je pourrai devenir très désagréable.

Nous verrons dans les prochains exercices comptables de quelle manière nous pourrons la diminuer et je resterai très actif et attentif à cet égard.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal, Mme Rey.

Mme Alizée Rey, Conseillère communale. Dans le contexte actuel, introduire une taxe c'est tout sauf social et en tant que socialiste, je peux vous dire que cela me fait mal. Malheureusement, nous n'avons pas le choix. L'article 14 de la LDIS mentionne que les communes doivent s'organiser en association et décider une manière de faire pour toute l'association de communes.

En tant que membre du Comité de direction du Réseau Santé de la Sarine, lorsque nous avons abordé ces discussions-là, nous avons aussi eu l'idée que chaque commune s'arrange comme elle veut en prélevant ou non la taxe d'exemption. Malheureusement, ce procédé n'est pas possible étant donné que la mission est d'assurer une égalité de traitement et d'action pour les pompiers de manière égale sur tout le territoire du district avec le même mode de financement. C'est-à-dire soit une taxe d'exemption ou pas pour toutes les communes.

Dans le cadre du message, vous avez pu constater qu'il y a peu de commune qui ne prélève pas de taxe comme Villars-sur-Glâne. Une majorité la prélève. Nous nous sommes battus au niveau du Comité de direction pour ne pas prélever de taxe. Le nombre fait que nous avons perdu ce combat-là mais en faisant le maximum pour avoir une taxe minimum surtout suite à l'Assemblée des délégués qui a duré plus de trois heures où il y a eu beaucoup de discussions de la part des délégués. Je rappelle que M. Dietrich a parlé au nom de tous les délégués de Villars-sur-Glâne et que c'était la position de la Commune qui a été défendue. Je regrette que ce soit l'Assemblée qui décide du montant de la taxe et non pas le Comité.

En tant que membre du Comité, je m'engage pour les années à venir à me battre bec et ongles pour ne pas augmenter le montant de la taxe et d'arriver à terme à supprimer cette taxe. C'est quelque chose que je souhaitais clarifier car le fait que chaque commune ne peut pas décider sur la manière de prélever cette taxe, nous devons avoir une unité sur la manière de la prélever.

AU sujet des remarques, je prends note de la demande de M. Dousse par rapport au montant mais comme je l'ai dit, nous ferons tout notre possible afin de maintenir le montant de la taxe à CHF 100.-. Dans le cadre du budget, dont nous aurons bientôt les discussions, il sera tenu compte de tous ces éléments. Le Comité est conscient que c'est une période compliquée avec l'augmentation de l'électricité, la hausse des primes maladie et l'inflation pour les familles ainsi que les personnes avec des bas et moyens revenus qui doivent payer encore une taxe. Je

rappelle également que durant l'Assemblée des délégués, il y a eu des exemptions qui ont été introduites notamment pour les jeunes de 18 à 25 ans qui sont aux études et les personnes à l'aide sociale. Il y a aussi des exemptions qui ont été enlevées et qui font que les Conseillers communaux doivent payer la taxe.

Au sujet de l'aide au logement, celle-ci est de la compétence de la Commune. C'est cette dernière seule qui décide si elle veut introduire cette aide ou pas. Nous ne sommes pas dans le cadre d'une association de communes.

Je prends note également des demandes et des idées qui ont été amenées ce soir par rapport aux mesures cibles pour les personnes qui seront touchées par la perception de cette taxe.

Je rappelle finalement que le but de la loi d'intégrer les pompiers dans une association de communes est de pouvoir assurer la mission de manière optimale des pompiers et de pouvoir intervenir rapidement et de manière optimale sur tout le district et cela reste l'objectif de ce que vous devez accepter ce soir d'assurer le bon fonctionnement des pompiers au sein du district en étant solidaire.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. D'autres interventions ? M. Karati.

M. Vanya Karati, Conseiller général. A titre personnel, je ne trouve pas très convainquant l'histoire de l'égalité de traitement mais bref ! Encore une fois l'article 50 des statuts précise que pour que ceux-ci entrent en vigueur, toutes les communes l'acceptent. Or, que se passera-t-il si on ne les accepte pas, respectivement qu'est ce qui empêche l'Assemblée des délégués de se réunir et prendre note de l'avis des Législatifs communaux ?

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Est-ce que quelqu'un souhaite encore s'exprimer ?
Mme Rey.

Mme Alizée Rey, Conseillère communale. Je peux déjà vous informer que plusieurs communes ont déjà accepté ces statuts. Notre Commune devra en tous les cas appliquer cette loi cantonale au 1^{er} janvier 2023 pour le corps des sapeurs-pompiers. Il y aura une Assemblée des délégués du RSS au mois de décembre mais elle ne reviendra pas sur ce sujet.

Si vous refusez ce message ce soir, je reviendrai au mois de décembre avec la même proposition. Il y a un article dans la loi sur les communes qui permet au Canton de mettre en œuvre certaines dispositions même si le Législatif n'accepterait pas ces statuts.

Si nous remettons ce sujet sur le feu en décembre comme je vous l'ai expliqué la plupart des communes prélève une taxe non-pompier et il sera difficile de dire que nous ne voulons pas de taxe non-pompier. A mon avis, étant donné les débats et discussions houleux que nous avons eu, il sera difficile de retourner la situation surtout avec les différents enjeux pour les différentes communes et que malheureusement la Commune de Villars-sur-Glâne, dans ce contexte, n'a pas la majorité.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Je voulais m'excuser auprès de mes collègues délégués du Réseau Santé. Effectivement, je me suis exprimé au nom de tous. Nous avons eu une réunion de préparation et je suis désolé de m'être approprié toutes ces interventions et m'en excuse. Mais je peux vous garantir que nous avons essayé de défendre le morceau au maximum malgré notre minorité.

M. Edouard Overney, Conseiller général, rejoint la séance à 20h15.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Merci à M. Dietrich et aux délégués de notre Commune d'avoir défendu le morceau aussi bien que possible. Est-ce qu'il y a encore des interventions au sein du Conseil général ? Si tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Nous sommes désormais 45 Conseillères et Conseillers généraux.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif à l'adoption des Statuts du RSS suite à leur modification votée en Assemblée des délégué-e-s du 1^{er} juin 2022 sont priés de le manifester par main levée.

Le message est à égalité par 19 non, 19 oui et 7 abstentions

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Etant donné qu'il y a égalité, il me revient la lourde tâche de trancher. Pour cela, je demande une petite interruption de séance.

La séance est interrompue de 20h20 à 20h21.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Je vous avoue que dans l'ensemble, le concept du Réseau Santé de la Sarine au niveau de la défense incendie me semble juste. Par contre, à titre

personnel, l'élément de la taxe a toujours été une échine dans l'œil et donc dans le doute et étant donné l'égalité des votes, je vais trancher en m'opposant à la modification de ces statuts.

J'espère que le Conseil communal et les délégués entendront nos doléances concernant cette taxe. Je vous invite donc à passer au point 3 de l'ordre du jour.

3. Message relatif au crédit d'investissement relatif à l'aménagement de la zone 30 à la route des Dailles

M. Dimitri Küttel, Vice-président. La parole est à la Commission financière, M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 20 septembre 2022, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Mme Francine Defferrard, Conseillère communale en charge du dossier, et M. Yvan Matic, Responsable mobilité et sports.

La première justification de ce projet d'aménagement de la zone 30km/h, selon les représentants du Conseil communal, est qu'il est le dernier prévu dans le Plan directeur de modération et des stationnements qui date de 17 ans déjà et qui lie les autorités communales. La deuxième vise à assurer d'une part, le maintien de la bidirectionnalité pour les véhicules, la préservation des places de parc, une meilleure sécurité des piétons et le renforcement du caractère paysager et identitaire du quartier et d'autre part, la pose nécessaire d'un enrobé phono-absorbant sur une portion de la route du Soleil. Tout ceci explique le coût non négligeable de ce projet devisé à plus d'un million de francs.

La Commission financière a pris note que la demande de crédit se base sur des devis estimatifs de 3 mandataires spécialisés en génie civil, paysage et déplacement de mâts et que déjà, il a été tenu compte d'une éventuelle majoration de prix de 15 à 20% des matériaux etc. Toutefois, la Commission financière pose la question de la nécessité de procéder au déplacement des mâts TPF. Pour cela, elle demande une confirmation ferme de leur part avant le début des travaux sachant que ces travaux coûteront à la Commune le montant de CHF 120'000.-.

En ce qui concerne le maintien des places de parc qui est justifié par la suppression future de celles de la route du Bugnon, la Commission financière demande que soit vérifiée que leurs dimensions, sont conformes aux nouvelles normes en vigueur.

Au vu de ces éléments, seule une majorité de la Commission financière a été convaincue par la nécessité de ce projet d'une telle envergure. Pour cette majorité, le préavis est positif aussi bien pour la demande de crédit de CHF 1'120'460'000.- que pour l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Est-ce que le Conseil communal souhaite, à ce stade, prendre la parole ? Mme Defferrard reste à disposition pour les questions. Dès lors, je donne la parole au Conseil général. Mme Andina.

Mme Roseline Andina-Vermot, Conseillère générale. Pour faire suite à la séance de préparation qui s'est tenue le mercredi 28 septembre dernier, le groupe socialiste salue ce projet qui vient conclure idéalement un plan de modération du trafic et d'aménagement des zones 30 élaborés il y a 17 ans.

La réalisation de ce projet permettra finalement aux riverains de la route des Dailles de bénéficier également d'un cadre agréable bordé de végétation qui donnera un visuel beaucoup plus attractif pour le promeneur qui l'empruntera, mais également un cadre sécurisé du point de vue de la sécurité routière. Compte tenu que la route sera en zone 30 et que des améliorations à ce sujet sont également prévues à la Route du Soleil.

Nous soutenons donc fermement ce message et vous invitons à en faire de même.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. D'autres interventions ? M. Gautron.

M. Samuel Gautron, Conseiller général. Nous vous remercions pour le travail accompli et nous réjouissons de la réalisation d'une zone 30 supplémentaire dans notre Commune. En effet, une zone 30 améliore la qualité de vie, augmente la sécurité et réduit les nuisances écologiques. Nous apprécions particulièrement la plantation d'arbres et la réduction des places de parc. Concernant ces dernières, le dosage est-il vraiment concluant ? A-t-on fait une étude des réels besoins des habitants ?

L'objectif devrait être de gérer à travers la mise en place d'une zone 30, la mobilité dans le quartier mais aussi de favoriser les mobilités douces. Aussi, la mise en place de cette zone est l'occasion d'intervenir sur l'espace public afin d'y amener plus de végétation et de réduire le scellement des sols. La planification de la Commune peut alors avoir un impact réel sur la biodiversité, le climat et les îlots de chaleur en ville.

Ce projet aurait pu être l'occasion de marquer nos ambitions par rapport au plan climat et servir de zone pilote pour des projets ultérieurs. On aurait pu imaginer davantage de verdure, d'espaces prévus pour les nouveaux moyens de transport citadin comme les trottinettes électriques. Et si l'espace des places de parc était couvert par des panneaux photovoltaïques avec environ 700m², il serait possible de produire 140 KW, soit plus de 6 chargeurs rapides pour des véhicules électriques.

Enfin, pour réduire significativement le nombre de voitures sur nos routes et dans nos quartiers, il serait temps de mener une réflexion sur la mise à disposition de places de parc pour le covoiturage ou d'un système qui le promeut. Les places dans une zone 30 ou sur des parkings peu fréquentés comme celui de la Grange ou de Chandolan à Givisiez, ainsi que les futurs Park & Ride pourraient d'ailleurs jouer ce rôle. Nous espérons donc que la thématique du covoiturage et sa promotion feront l'objet d'une attention toute particulière lors des prochaines séances de l'Agglo.

Par ailleurs, étant donné qu'il s'agit de la dernière zone 30 qui avait été panifiée, Nous demandons au Conseil communal quelle est sa stratégie globale concernant le trafic, la sécurité sur la route, la diminution du trafic motorisé individuel et la réduction du bruit.

Pour finir, afin de permettre la réalisation de la zone 30 et pour améliorer la qualité de vie dans ce quartier, le groupe Verts Centre Gauche PCS soutient le message et recommande d'accepter ce crédit.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. M. Portmann.

M. Pierre Portmann, Conseiller général. Dans sa séance du 27 septembre dernier, le groupe Le Centre s'est penché sur le message sur le crédit d'investissement relatif à l'aménagement de la zone 30 à la route des Dailles.

Cette concrétisation du plan directeur de la modération et du stationnement qui avait été approuvé par le Canton en 2005 arrive enfin, permettant ainsi de résoudre notamment la problématique du débouché sur la route du Soleil et ainsi la sécurité des usagers.

Notre groupe soutient ce message et invite toutefois le Conseil communal à se pencher sur la question des places de parc limitées à 3 heures, afin de fournir une solution satisfaisante aux habitants du quartier. En effet, il semble qu'il existe un manque de places pour certains immeubles et que le parage actuellement possible gratuitement et sans limite de temps est

par conséquent d'autant plus apprécié. Une solution telle que la possibilité d'obtenir un macaron pourrait être envisagée.

Notre groupe soutient ce message à l'unanimité des membres présents et vous invite à faire de même.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. D'autres interventions ? M. Schneuwly.

M. Jean-Claude Schneuwly, Conseiller général. Le groupe PLR-PVL s'est réuni jeudi 29 septembre 2022 pour examiner le message relatif à l'aménagement de la zone 30 à la route des Dailles.

A la lecture de ce message, il a constaté que le montant de CHF 1'120'460.- est le double du montant de CHF 600'000.- inscrit pour cet objet au budget de la planification financière de 2021. Nous avons pris note que l'aménagement d'un trottoir a été adjoint au paquet, ce que nous regrettons. En effet, nous partons de l'idée qu'un objet est égal à un message. Le fait de présenter des paquets n'est jamais très lisible autant financièrement que techniquement.

Vu les prochaines échéances financières importantes auxquelles notre Commune devra faire face, le groupe PLR-PVL propose de scinder ces travaux en deux étapes bien distinctes, comme suit :

Etape 1 (2023)

Aménagement d'un trottoir à la route du Soleil le long des articles 4109, 4125 et 4126 du RF.

Pour des raisons de sécurité évidentes, il est favorable à la construction de ce tronçon de trottoir mais demande au Conseil communal un devis détaillé de cet ouvrage. Il a pris bonne note que ce trottoir sera prolongé jusqu'au giratoire de la route de Payerne le long des articles 4127 et 4128 du RF.

Etape 2 (à définir)

Aménagement d'un concept de modération de trafic de la route des Dailles avec la mise en zone 30 du secteur Sud et Ouest.

D'avis de notre groupe, cette mise en zone 30 n'est pas prioritaire et peut attendre. Le groupe PLR-PVL demande au Conseil communal de trouver une alternative plus sobre et moins onéreuse.

Nous pourrions demander le renvoi pur et dur de ce message, mais l'étape du trottoir nous semble importante. De ce fait, nous prions le Conseil communal de nous communiquer la valeur estimée de cette étape trottoir.

Le groupe PLR-PVL propose de ne voter que le crédit nécessaire à cette étape trottoir et demande au Conseil communal de revoir le projet de la zone 30 des Dailles dans une version plus abordable financièrement.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal. Mme Defferrard.

Mme Francine Defferrard, Conseillère communale. Je remercie la Commission financière ainsi que les groupes qui soutiennent ce message. Concernant les diverses remarques, notamment celle de la stratégie globale concernant le trafic, la sécurité sur la route, la diminution du trafic motorisé individuel et la réduction du bruit, je ne suis pas en mesure, ce soir, de vous répondre et ce n'est pas l'objet du message qui vous est présenté. Concernant le dosage des places de parc, nous sommes accompagnés de mandataires et je pense qu'ils ont fait les calculs nécessaires.

Je souligne que nous avons une route, un gabarit défini, des trottoirs à gabarit défini et à côté directement des propriétés privées. Par rapport au stationnement limité à 3 heures et la question du macaron, ce sujet a déjà fait l'objet d'une étude au sein du Conseil communal de l'ancienne législature et il a été renoncé à ce mode de parking. En effet, il faut savoir qu'à la route des Dailles, il y a du parking ventouse, c'est-à-dire que des employés de certaines entreprises proches viennent se parquer à cet endroit durant la journée.

Concernant la demande d'un phasage du groupe PLR-PVL, je ne suis pas en mesure de vous détailler le coût de celui-ci. Dans le cas présent, nous avons estimé qu'il était judicieux de vous présenter un projet global. Les travaux ont un certain coût mais c'est la dernière zone 30 que notre Commune doit réaliser. Il y a aussi l'aspect mobilité et habitant, depuis plus de 50 ans, proche de la route des Dailles, je me suis toujours posée la question pourquoi il n'y avait pas de trottoir compte tenu du nombre de véhicule qui passent la journée. Il est important de pouvoir sécuriser ce secteur et assurer la bidirectionnalité en relation avec la route des Dailles.

D'autre part, les canalisations et l'enrobée phono-absorbant pour des questions de bruit seront également réalisées.

Je vous invite à accepter ce message tel que proposé.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas. M. Schneuwly maintenez-vous votre proposition ?

M. Jean-Claude Schneuwly, Conseiller général, répond par l'affirmatif.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Dès lors, nous allons tout d'abord voter sur le message du Conseil communal tel que proposé en premier et ensuite sur la proposition. Par contre, est-ce que le Conseil communal peut chiffrer les deux étapes ce soir ou pas ? Tel n'est pas le cas. Est-ce que M. Schneuwly souhaitez-vous chiffrer un crédit ?

M. Jean-Claude Schneuwly, Conseiller général, répond que sa proposition est de splitter le message en deux et de voter uniquement sur la partie « trottoir » ce soir indépendamment du montant.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Y a-t-il une dernière intervention au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je vous propose de passer au vote.

Nous sommes toujours 45 Conseillères et Conseillers généraux.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif au crédit d'investissement relatif à l'aménagement de la zone 30 à la route des Dailles pour un montant de CHF 1'120'460.- TTC, avec un total de charges financières annuelles de CHF 67'227.60, soit CHF 44'818.40 pour l'amortissement de 4% et CHF 22'409.20 pour les intérêts de 2% et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté par 34 oui et 11 non

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

4. Message relatif au crédit d'investissement relatif à l'aménagement de la place devant Cremo et Meggitt

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Je donne la parole à la Commission financière.
M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 20 septembre 2022, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Mme Francine Defferrard, Conseillère communale en charge du dossier, et M. Yvan Matic, Responsable mobilité et sports.

La Commission financière est convaincue de la nécessité de ce projet de mobilité douce en vue d'assurer une meilleure sécurité des piétons et cyclistes dans ce secteur. La variante proposée parmi les 4 étudiées est, selon les dires des représentants du Conseil communal, la plus durable compte tenu de l'usure importante de la chaussée due au passage fréquent des véhicules lourds, dont c'est le seul accès possible.

La Commission financière s'étonne et regrette que l'aménagement de cette place n'ait pas été englobé dans le projet de réalisation de la passerelle puisqu'il apparaît clairement qu'elle en est le débouché, assurant le raccordement piétonnier et cycliste sur le trottoir et la piste cyclable de la route de Moncor.

Compte tenu du coût non négligeable de ce projet, il est important qu'il soit compatible avec le futur réaménagement du carrefour de Belle-Croix et la requalification de la route de Moncor. Garantie a été donnée dans ce sens par la Conseillère communale en charge du dossier.

La Commission financière a pris note que la participation de CHF 15'000.- de l'entreprise Meggitt SA pour la réalisation du trottoir est confirmée par le règlement sur les participations financières des propriétaires aux équipements routiers de la Commune et sera portée en déduction du coût des travaux.

Au vu de ces éléments, la Commission financière, à l'unanimité, préavis favorablement la demande de crédit d'investissement de CHF 306'945.- et l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Est-ce que le Conseil communal souhaite, à ce stade, prendre la parole ? Mme Defferrard reste à disposition pour les questions. Dès lors, je donne la parole au Conseil général. M. Ponzo.

M. Guido Ponzo, Conseiller général. Le groupe Verts Centre-Gauche PCS reconnaît la nécessité d'améliorer la connexion du réseau de mobilité douce devant les accès des entreprises Cremo et Meggitt, et en ce sens il est a priori favorable à l'octroi de ce crédit d'investissement.

Cependant, après examen du projet, des réserves doivent être émises. L'aménagement proposé ne résout que partiellement la connexion de la piste cyclable entre la passerelle de Villars-Vert et la route de Moncor. Si la liaison vers l'ouest en direction de Moncor est ainsi sécurisée, la connexion à la bande cyclable opposée reste problématique, que ce soit par le giratoire de Chandolan, manœuvre relativement dangereuse par fort trafic, ou en empruntant le passage sous-voie donnant accès au parking du Centre commercial, parcours très malcommode et potentiellement en conflit avec les piétons.

Pour véritablement poursuivre les améliorations du réseau cyclable communal, il nous paraît indispensable qu'une traversée de la route de Moncor soit réalisée en surface par un passage protégé mixte piétons-vélos.

D'autre part, moyennant une légère modification du tracé de la piste cyclable devant la Cremo, l'espace dégagé entre les voies de circulation pourrait être réaménagé de manière utile en y intégrant la station Publibike, un parking vélos couvert, combiné éventuellement avec un point-relais de covoiturage ou des places pour véhicules Mobility.

Ces opportunités ne semblent pas avoir été prises en considération dans le cadre de l'étude de ce projet.

En conclusion, le groupe Verts Centre-Gauche PCS ne conteste pas la nécessité de réaménager ce secteur, mais demande expressément au Conseil communal d'élargir le champ de réflexion et de confier dans ce but un mandat d'étude complémentaire pour faire plus globalement le tour de la question et trouver une solution optimale allant dans le sens des propositions évoquées.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Je donne la parole à Mme de Buman.

Mme Caroline de Buman, Conseillère générale. Dans sa séance du 27 septembre dernier, le groupe Le Centre s'est penché sur le message crédit d'investissement relatif à l'aménagement de la place devant Cremo et Meggitt.

Notre groupe n'a pas de remarques à formuler sur les aménagements prévus. La mise en place d'aménagements au débouché de la passerelle de Villars-Vert, devant les entreprises Cremo et Meggitt, est nécessaire pour assurer la sécurité des cheminements des piétons et des vélos face au trafic routier, notamment des poids lourds. Et, il est en outre clairement nécessaire d'améliorer le revêtement de la chaussée.

Le groupe Le Centre apprécie tout particulièrement la collaboration avec les entreprises concernées, Cremo et Meggitt, lors de la planification du projet. Cette procédure intégrative permet de concilier tous les intérêts en jeu et constitue à nos yeux un modèle de collaboration entre la Commune et les entreprises installées sur le territoire communal.

Notre groupe soutient ce message à l'unanimité de tous les membres présents et vous invite à en faire de même.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. D'autres interventions ? Mme Buchs.

Mme Katharina Buchs, Conseillère générale. Ce message d'investissement suscite quelques remarques.

Le parti socialiste souhaite souligner le travail de réflexion et le travail de contact avec les entreprises de la Commune et le choix des solutions les plus durables que le Conseil communal a réalisé.

Le parti socialiste souhaite voir dans un délai raisonnable cette piste cyclable s'étendre jusqu'au Dailles avec un souci des intersections et du chemin de l'allée et du retour.

Pour terminer, je me permets de poser une question au Conseil communal. Est-ce qu'une Association comme PRO VELO est-elle abordée dans de tel projet pour avoir l'avis d'experts du terrain, pour entendre les besoins des cyclistes, d'avoir un sentiment de sécurité mais aussi d'efficacité sur leur chemin ?

Le parti socialiste vous invite soutenir ce message.

M. Dimitri Küttel, Vice-président Présidente. D'autres interventions ? M. Dumont.

M. Alexandre Dumont, Conseiller général. Réuni en séance le 29 septembre dernier, le groupe PLR-PVL s'est penché sur le message concernant le crédit relatif à l'aménagement de la place devant Meggitt et Cremo.

Le groupe PLR-PVL remercie la dicastère de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de l'environnement pour le travail fourni et les différentes variantes élaborées.

Bien que nous soutenions sur le principe les investissements visant à améliorer la sécurité, nous avons néanmoins quelques remarques à formuler :

Lors de la séance du Conseil général du 16 juin 2021, le Conseil communal présentait son message relatif au crédit complémentaire pour la construction de la passerelle de Villars-Vert. Dans ce message, il justifiait le dépassement de crédit de près de CHF 275'000.- en mentionnant, entre autres, le manque de planification des accès à la passerelle et les réaménagements des places existantes touchées par le projet (entre autres le parking côté Fust).

Aujourd'hui (donc une année plus tard), le Conseil communal revient avec un message expliquant que la passerelle débouche dans une zone qui n'est pas sécurisée et propose quelques aménagements pour résoudre ce problème, cette fois-ci pour un montant dépassant les CHF 300'000.-.

Ceux qui ont pris la peine de se rendre sur place autant certainement remarqué qu'aux heures de pointe, cette zone d'accès n'est certainement pas la zone la plus dangereuse du parcours emprunté par les cyclistes. La route de Moncor est en effet très mal sécurisée, avec des pistes cyclables qui se resserrent pour même disparaître à l'approche des ronds-points.

Ces travaux ne font que repousser le problème de quelques dizaines de mètres et ne résolvent pas non plus la question de la jonction avec la route de Moncor, puisque celle-ci se fera alors que les véhicules circulent à pleine vitesse. Finalement, ces travaux ne proposent pas non plus de solution pour les cyclistes circulant depuis la route de Payerne et souhaitant emprunter la passerelle (dans l'autre sens).

Le groupe PLR-PVL a ainsi de la peine à se représenter la vision du Conseil communal par rapport à cette zone et à imaginer à quoi cela va nous mener.

De plus, la Commune va se trouver devant des défis financiers importants ces prochaines années avec la réalisation d'importants projets d'investissements. Il est donc d'autant plus nécessaire de bien choisir les projets à réaliser et que ceux-ci soient bien planifiés et intégrés à une réflexion globale afin d'éviter autant que possible le gaspillage.

La tactique du salami sans aucune stratégie globale qui nous est présenté avec ce projet n'est certainement pas le gage d'une grande efficacité, ni d'un point de vue de l'objectif fixé (à savoir l'amélioration de la sécurité), ni d'un point de vue financier.

En conclusion, le groupe PLR-PVL demande donc le renvoi du message et que ce projet soit représenté avec un concept global permettant de sécuriser dans son ensemble l'accès à cette passerelle. Il demande également que ce projet soit intégré dans les réflexions relatives à la TransAgglo et les travaux à venir pour le remplacement du double giratoire.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. D'autres interventions au sein du Conseil général ?
M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. J'ai une question afin que nous nous rendions mieux compte de ce qui va se passer. Je rejoins ce qui a été dit, en tant que cycliste, il n'est pas possible de prendre la passerelle de Villars-Vert en venant depuis la route du Soleil. Je veux bien voter ce projet ce soir mais j'aimerais savoir avant qu'est-ce qui est prévu dans le prolongement de la route de Moncor. Peut-on déjà avoir des informations sur ce qui va se passer plus loin pour sécuriser les cyclistes sur la route de Moncor. Ce qui n'est objectivement pas le cas aujourd'hui.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. D'autres interventions ? M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Je vais aussi pousser mon coup de gueule. Cette passerelle j'en ai marre !

Lors de la séance où nous avons voté le crédit complémentaire j'avais demandé un rapport circonstancié du Conseil communal, qui a été protocolé, sur ce qui s'est passé avec cette passerelle ? Comment cela s'est terminé on le sait mais qu'est-ce qui a amené au fait que même encore ce soir, nous devons revoter encore une fois sur ce sujet ! Cela commence à venir détestable ! Je souhaite savoir si ce rapport, confirmé par M. le Syndic, est en cours d'élaboration ou pas ? Ou est-ce qu'il y a encore d'autres tranches prévues pour une liaison

avec Moncor, ou redémolir après le double giratoire pour passer ailleurs ? Quelle est la vision globale de tout ce centre de Belle-Croix au niveau mobilité douce ?

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Est-ce que le Conseil communal souhaite, à ce stade, prendre la parole ? Mme Defferrard.

Mme Francine Defferrard, Conseillère communale. Je remercie une nouvelle fois la Commission financière et les groupes qui soutiennent ce message.

J'ai indiqué à la Commission financière que le projet que nous vous présentons ce soir est compatible avec le projet actuel du réaménagement de Belle-Croix.

Par rapport au passage des vélos sur la route de Moncor, je vous rappelle que celle-ci est une route cantonale et non pas communale et que nous ne sommes pas compétents en la matière.

Lorsqu'on vient depuis la route de Payerne en direction de la route de Moncor, il y a le passage sous-voies proche de l'entrée actuelle de la Coop dans les deux sens et ce passage sera maintenu.

Concernant l'Association PRO VELO, il y a des contacts réguliers entre cette dernière et nos Services techniques. Le projet présenté concerne la sécurité devant Meggitt et Cremo. Il s'agit principalement de la sécurité de leurs employés, des visiteurs et des personnes empruntant ce chemin. M. Le Syndic pourra vous donner encore des compléments d'informations à ce sujet.

Concernant la passerelle de Villars-Vert, j'aimerais ajouter que ce n'est pas du tout le même périmètre et que de toute façon, nous aurions dû faire ces aménagements-là.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Je donne la parole à M. le Syndic.

M. Bruno Marmier, Syndic. S'agissant de la question de M. Grangier, le rapport promis est en cours d'élaboration. Il reste encore un dernier montant à recevoir de la part du Canton. L'ingénieur cantonal m'a confirmé que le montant était en cours de paiement. Nous aurons bientôt tous les éléments afin d'établir le décompte final.

Concernant les contacts avec PRO VELO, il y a quelques années, nous avons fait le tour de

la Commune avec cette association afin d'identifier les points sur lesquelles nous pouvions agir et celui-là en fait partie.

Comme Mme Defferrard l'a mentionné, c'est une route cantonale et un projet cantonal de réorganisation de la route de Moncor est en cours. Une des voies envisagées en lien avec la mobilité douce, c'est lorsqu'on vient depuis les Dailles, il y ait une voie bidirectionnelle sur le trottoir existant actuellement emprunté depuis le giratoire afin qu'il n'y ait plus besoin de recourir au passage sous-voies.

Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui, ce n'est pas la Commune qui a le lead du projet et celui-ci peut difficilement être lié avec le crédit demandé.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. D'autres interventions ? M. Karati.

M. Vanya Karati, Conseiller général. Merci pour les explications, j'ai retenu quelques éléments qui m'ont interpellé ; ... c'est en l'état de nos connaissances par rapport aux travaux du double giratoire susceptibles d'évolution et puis c'est une route cantonale avec un projet dont l'une des options est un passage bidirectionnel sur un trottoir. Ce ne sont que des suppositions.

On s'apprête à voter un budget pour quelque chose qui ne s'intégrera peut-être pas très bien dans l'ensemble des mesures prévues. Pour ma part, je propose également de rejeter ce message.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas. Etant donné que nous sommes en présence d'une demande de renvoi de la part du groupe PLR-PVL, je demande une petite interruption de séance afin que je puisse me réunir avec le bureau.

La séance est interrompue de 20h59 à 21h00.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Y a-t-il encore une intervention ? M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Excusez-moi mais le passage sous-voies dont on parle se trouve où ? Cela fait 40 ans que j'habite Villars-sur-Glâne et je ne l'ai jamais vu ! S'il existe, il doit longer l'accès routier au parking de la Coop. Aujourd'hui comme vous le savez il y a énormément de travaux de ce côté-ci et j'aimerais avoir la garantie que ce passage sera maintenu ! Et lorsque nous débouchons dans le parking, nous allons où ? Vous m'excusez mais là, je ne comprends pas ! Merci pour les explications.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Etant donné que nous sommes en présence d'une demande de renvoi, je vous propose, avant de continuer la discussion plus en détail, de se positionner sur cette demande de renvoi. Si j'ai bien compris c'est une demande de renvoi afin que le Conseil communal étudie l'ensemble du secteur jusqu'aux Dailles selon le groupe PLR-PVL. M. le Syndic souhaite encore intervenir.

M. Bruno Marmier, Syndic. Le passage sous-voies existe bien. Il a été construit en même temps que l'entrée souterraine de la Coop. Il n'est pas extrêmement confortable. Il n'est pas prévu de la supprimer.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. M. Schmidt.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. Si je comprends bien, la contre-proposition toucherait toute la route de Moncor qui est cantonale. Est-ce que le Conseil communal pourrait nous expliquer cette double planification Canton-Commune.

Est-ce que c'est possible d'avoir un nouveau message dans 3 à 6 mois ou Faudra-t-il attendre que le Canton avance pour avoir un nouveau message dans deux ans ? Comment ces deux planifications vont être réalisées ?

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Est-ce que le Conseil communal souhaite intervenir ?
Mme Defferrard.

Mme Francine Defferrard, Conseillère communale. Comme je l'ai déjà expliqué c'est une route cantonale et nous n'avons pas le leadership. Nous serions dans l'impossibilité de vous présenter une solution concrète. La demande de renvoi équivaut à une impossibilité d'apporter des justifications et une proposition concrète de mon point de vue.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Mme Bernhard.

Mme Irene Bernhard, Conseillère générale. Je m'excuse mais avez-vous déjà entendu parler du mot « coordination » ! Il existe une coordination entre les communes et le Canton. Ce qui se fait régulièrement pour divers travaux. Et là, vous arrivez à nous apporter les informations sans qu'il y ait eu de coordination avec le Canton. Ceci n'est pourtant pas compliqué !

M. Dimitri Küttel, Vice-président. M. Dumont.

M. Alexandre Dumont, Conseiller général. Pour aller dans le même sens que ma collègue, je dirais « justement » parce que nous ne savons pas ce que le Canton va faire que c'est le moment de réfléchir et de ne pas se précipiter dans une solution pour une zone qui, d'après moi, n'est aujourd'hui pas la plus dangereuse de la Commune. Il y a quelques camions par jour qui passent, ce n'est pas une priorité absolue, ce n'est pas une urgence et justement parce que personne, est en mesure de dire ce qui va se passer dans toute cette zone que c'est le bon moment pour attendre.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Est-ce que le Conseil communal souhaite encore se prononcer ? M. le Syndic.

M. Bruno Marmier, Syndic. Je comprends ce que vous exprimez ce soir, mais j'aimerais vous rappeler l'importance des entreprises de la place pour notre Commune. Ce sont les entreprises de la place qui nous sollicitent, entre autres, afin que nous sécurisions ce secteur. Une des entreprises participe, d'ailleurs, à ce financement. Bien sûr que nous pouvons attendre que le projet cantonal se développe pour intervenir, mais je pense qu'il est important de se rappeler qui finance la moitié de notre budget communal. Et à ce titre, nous pouvons aussi leur apporter quelque chose de temps en temps quand elles nous sollicitent.

Bien sûr qu'il y a eu des problèmes avec la passerelle, bien sûr il y a des projets cantonaux qui vont se réaliser mais je pense que sécuriser cet endroit, le marquer correctement et avoir un trottoir n'est pas un luxe car ce ne sont pas que quelques camions qui passent sur ce tronçon, mais bien des dizaines voire des centaines par jour, donc ce n'est pas si anodin. Chacun prend ses responsabilités et je vous invite à soutenir le message du Conseil communal.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Pour l'ordre des débats, nous allons tout d'abord voter la demande de renvoi. Si celle-ci est acceptée, il n'y aura pas de second vote et le message est retourné au Conseil communal pour examen complémentaire. Si la demande de renvoi est refusée, nous allons passer ensuite à la discussion de détail, respectivement au vote sur le message tel que proposé par le Conseil communal.

Celles et ceux qui sont en faveur d'une demande de renvoi du message relatif au crédit d'investissement relatif à l'aménagement de la place devant Crema et Meggitt le manifeste par main levée.

La demande de renvoi est refusée par 31 non et 14 oui

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Y a-t-il une dernière intervention au sein de cet hémicycle concernant ce message ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif au crédit d'investissement relatif à l'aménagement de la place devant Cremo et Meggitt pour un montant de CHF 306'945.- TTC, avec un total de charges financières annuelles de CHF 18'416.70.-, soit CHF 12'277.80 pour l'amortissement de 4% et CHF 6'138.90.- pour les intérêts de 2% et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté par 30 oui, 13 non et 2 abstentions

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Je vous propose de traiter le point 5 de notre ordre du jour et ensuite de faire une petite pause.

5. Demande de prolongation proposition et postulat :

- **Proposition N° 003 de Mme Giovana Rozas (PS) et MM. Pierre-Yves Moret (Centre-Gauche PCS) et Nicolas Schmidt (Les Verts) concernant la transparence du financement des partis politiques au niveau communal**
Transmise au Conseil communal le 11.02.2021.

- **Postulat N°020 de MM. Pierre Portmann (PDC) et Vanya Karati (PDC) au sujet de la mise en œuvre des conclusions de la Commission de politique sociale – construction d'un immeuble avec des logements à loyer modéré sur un terrain communal avec les locaux nécessaires pour une crèche communale et un centre d'animation**
Transmis au Conseil communal le 10.12.2020.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Pour rappel, selon l'article 57 al.2 du règlement du Conseil général, le Conseil communal dispose de six mois pour se déterminer sur le postulat ou la proposition qui lui a été transmis. Il peut néanmoins demander une prolongation motivée au maximum de six mois pour se déterminer.

La première demande concerne la proposition N° 003 de Mme Giovana Rozas (PS) et MM. Pierre-Yves Moret (Centre-Gauche PCS) et Nicolas Schmidt (Les Verts) concernant la transparence du financement des partis politiques au niveau communal. Transmise au Conseil communal le 11.02.2021. Cela étant dit, est-ce que le Conseil communal souhaite, à ce stade, s'exprimer sur la demande de prolongation de la proposition N° 003 ? M. le Syndic.

M. Bruno Marmier Syndic. Je vous informe qu'un règlement communal en matière de transparence du financement des partis politiques est en cours d'élaboration notamment en collaboration avec les autres villes qui ont été sollicitées pour établir ce même type de règlement.

Nous vous le présenterons dans les meilleurs délais car il devra aussi faire l'objet d'une consultation auprès du Canton. Les propositions de règlement prennent toujours un peu plus de temps que des simples postulats. Je vous remercie de votre compréhension.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Est-ce que la parole est demandée au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas. La deuxième demande de prolongation concerne le postulat N°020 de MM. Pierre Portmann (PDC) et Vanya Karati (PDC) au sujet de la mise en œuvre des conclusions de la Commission de politique sociale – construction d'un immeuble avec des logements à loyer modéré sur un terrain communal avec les locaux nécessaires pour une crèche communale et un centre d'animation. Ce postulat a été transmis au Conseil communal le 10.12.2020. Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer sur la demande de prolongation du postulat N° 020 ? M. le Syndic.

M. Bruno Marmier Syndic. Nous sommes en train de travailler sur l'élaboration des statuts d'une fondation d'utilité publique qui devrait présenter des projets de construction de logements y compris une crèche. Par ailleurs, la FAEF réfléchit à sa stratégie pour une couverture globale. Donc, nous n'avons pas encore des réponses déterminées sur ce sujet, mais elles tomberont dans les discussions budgétaires qui vont avoir lieu ces prochains jours. Vous aurez la réponse lors du budget au mois de décembre.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Est-ce que la parole est demandée au sein du Conseil général au niveau des postulants ? M. Karati.

M. Vanya Karati, Conseiller général. Je tiens juste à préciser que l'article 57 alinéa 1 de notre règlement sur le Conseil général prévoit une prolongation de six mois et non pas deux. Certes,

le projet est en cours et je ne vois pas qu'est-ce qui aurait empêché d'avoir un rapport à ce stade et des conclusions axées sur la mise en œuvre au mois de décembre !

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Pour rappel, le règlement ne prévoit pas non plus de sanction si le Conseil communal traîne la patte ou respectivement ne peut pas répondre parce qu'en l'occurrence ici il est aussi lié à d'autres événements externes.

Je vous propose une petite pause avant de continuer notre ordre du jour.

La séance est interrompue de 21h16 à 21h30.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Il est l'heure de poursuivre notre ordre du jour avec le point 6.

**6. Postulat N° 034 déposé par Mme Pauline Waltman (PVL) concernant la lumière sur le chemin de l'école
(Préavis du Bureau : Postulat recevable)**

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Selon les termes de l'article 56 du règlement du Conseil général, le Conseil général doit, premièrement, se prononcer sur la recevabilité ou la qualification formelle de ce postulat avant de le traiter sur le fond. Le Bureau, dans sa séance du 14 septembre 2022, a préavisé favorablement la recevabilité de ce postulat dans sa forme. La parole est donnée à Mme Waltman s'agissant uniquement de la recevabilité de son postulat.

Mme Pauline Waltman, Conseillère générale, n'a pas de remarque.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer au sujet de la recevabilité. Tel n'est pas le cas, est-ce que le Conseil général souhaite s'exprimer sur la recevabilité de ce postulat ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celle et ceux qui se prononcent en faveur de la recevabilité du postulat N° 034, le manifestent par main levée.

La recevabilité du postulat est acceptée à l'unanimité

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Nous allons débattre sur le postulat en tant que tel et je donne la parole à son auteure, Mme Waltman.

Mme Pauline Waltman, Conseillère générale. C'est la quatrième rentrée scolaire à l'école du Platy et donc pour la quatrième année consécutive qu'il va falloir sortir les lampes frontales. Comme expliqué dans mon postulat, il y a un manque d'éclairage sur le chemin de l'école. Avec un peu de chance, il y a un entraînement de foot sur les terrains qui va éclairer un morceau de chemin mais qui a un inconvénient d'être en contre-jour au niveau de la mare aux canards et qui nous plonge dans une obscurité absolue.

A l'école du Platy, tous les enfants ne rentrent pas de l'école à 15h30. Il y a des activités extrascolaires et un accueil extrascolaire. Les enfants quittent donc l'établissement quand la nuit est tombée. Les enfants ont peur du noir ! Rentrer par le chemin sécurisé le plus court les terrifie. Certains prennent le risque de rentrer par la route des Préalpes afin d'éviter ce petit morceau de chemin.

Je vous parle ici de sécurité sur nos chemins piétons et non pas de la pollution lumineuse. Ou devrions-nous penser à un meilleur équilibre de l'éclairage public ? Certains quartiers de Villars-sur-Glâne sont plus éclairés que certaines autoroutes belges tandis que les chemins piétons empruntés majoritairement par des enfants restent plongés dans l'obscurité la plus totale.

Concernant l'augmentation de la hausse des prix de l'électricité, celle-ci dépend du contrat de consommation que la Commune a choisi. Si la Commune est restée captive pour l'éclairage public, j'estime que celle-ci est dans un profil C que l'on appelle C3 ou C4 et que dans ce cas, la Commune a subi l'augmentation comme les clients captifs donc comme nous. Dans ces profils-là, il faut savoir que la Commune paie environ CHF 0.22 ou CHF 0.23 contre les CHF 0.25 que nous payons nous-mêmes.

Si la Commune a bien négocié ses contrats d'électricité, il y a des chances que celle-ci ne supporte pratiquement aucune hausse des tarifs ou qu'elles soient dérisoires par rapport à ses citoyens. Je pense donc que les tarifs d'électricité ne sont pas un frein à ce postulat.

Pour finir, j'ai choisi de vivre à Villars-sur-Glâne pour être en ville en mettant les lampes frontales dans les sacs à dos de mes enfants, j'ai l'impression de vivre dans un petit village perdu au fin fond de la Norvège ! Je vous invite ce soir à emprunter ce chemin en rentrant chez vous. Vous verrez à quel point il est sombre.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Est-ce que le Conseil communal souhaite intervenir ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil général. M. Braillard.

M. Luc Braillard, Conseiller général. Lors de sa séance de préparation, le groupe Verts Centre-Gauche PCS a discuté du postulat concernant la lumière sur le chemin de l'école du Platy.

De manière générale, il est réticent à envisager l'installation de nouveaux éclairages, alors que les possibilités de suppression ou de modifications d'éclairages existants ne sont pas encore épuisées. Afin d'être en phase avec le plan lumière qui vient tout juste d'être accepté par le Conseil communal, commençons par réduire l'éclairage inutile avant d'en installer de nouveaux.

Dans le détail, nous aimerions préciser que les abords de la mare aux canards disposent déjà de trois lampadaires, à la luminosité certes restreinte, mais suffisante pour garantir une bonne visibilité. L'augmentation de l'intensité lumineuse aurait assurément une influence négative sur la faune de cet endroit, qui constitue un des hotspots de biodiversité de notre Commune.

Quant aux chemins d'accès à l'école, nous estimons que leur bonne largeur et leur tracé rectiligne ne nécessitent pas d'éclairage supplémentaire pour en garantir la sécurité.

Finalement, nous relevons que la zone du Platy est un des derniers endroits de notre Commune où la pollution lumineuse est suffisamment faible pour que nous autres, Homo sapiens, puissions profiter du ciel étoilé, ce phénomène troublant qui fascine l'humanité depuis des milliers d'années.

Ces prochaines années, les défis à relever pour résoudre la crise climatique et l'effondrement de la biodiversité seront énormes. Ils solliciteront toute notre énergie au sens figuré et beaucoup d'économies d'énergie au sens propre. Alors, comme nous le rappelle, certes un peu tard, notre Conseil fédéral : « L'énergie est limitée. Ne la gaspillons pas. ».

Pour toutes ces raisons, le groupe Verts Centre-Gauche PCS vous invite à ne pas donner suite à ce postulat et à en rejeter la transmission au Conseil communal.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. D'autres interventions ? M. Clément.

M. Frédéric Clément, Conseiller général. Le Groupe socialiste a analysé avec attention le Postulat N°034 déposé par Mme Pauline Waltman concernant la lumière sur le chemin de l'école. Nous avons remarqué depuis quelques temps nombre de postulats sont déposés au sein de cet hémicycle. C'est une bonne chose, mais nous souhaiterions toutefois attirer l'attention sur un point de notre règlement, à savoir l'article 59. Ce dernier est libellé ainsi :

¹Chaque Membre peut également poser ou rappeler au Conseil communal des questions sur un objet de son administration. Le Conseil communal répond immédiatement ou lors de la prochaine séance du Conseil général.

²Les questions sont posées oralement. Toutefois, le texte en est si possible remis au Secrétaire, avant ou au cours de la séance.

Le point « Divers » de nos séances se prête parfaitement à cet exercice et plutôt que de surcharger notre administration, la Conseillère générale ou le Conseiller général obtient ainsi une réponse plus rapide. Voilà un point qui mérite d'être rappelé.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Je remercie M. Clément pour ces précisions sur notre règlement et sur nos outils démocratiques. D'autres interventions ? Mme Buchs.

Mme Katharina Buchs, Conseillère générale. J'ai une remarque concernant la question de réduire l'éclairage qui doit être mis en balance avec le sentiment de sécurité et le risque que plus de parents viennent chercher leurs enfants en voiture. Il faut vraiment prendre en considération de laisser nos enfants aller à l'école à tout moment, été comme hiver.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Est-ce que la parole est encore demandée ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la transmission du postulat N° 034 au Conseil communal sont priés de le manifester par main levée.

La transmission du postulat N° 034 au Conseil communal est acceptée par 24 oui, 19 non et 2 abstentions.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Nous passons au point 7 de l'ordre du jour.

7. Réponse au postulat N° 030 déposé par Mme Valentina Marthaler (PS) concernant la prise en charge des frais d'affranchissement des enveloppes de votes

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Est-ce que le Conseil communal souhaite intervenir à ce stade ? M. le Syndic.

M. Bruno Marmier, Syndic. Vous avez pris connaissance des informations détaillées des implications financières exactes suivant le type d'années électorales, soit des années bien remplies avec des élections cantonales et communales, soit des années plus légères. Le coût s'élèverait à CHF 10'000.- pour les années avec peu de scrutins et à CHF 20'000.- pour les années avec de nombreux scrutins.

Le Conseil communal a estimé que pour augmenter seulement de 2% le nombre de votants, cette dépense n'était pas nécessaire et que les habitants ont suffisamment de possibilités de voter dans notre Commune.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Etant donné que Mme Marthaler est absente ce soir, est-ce qu'un cosignataire du postulat souhaite s'exprimer ? Tel n'est pas le cas, nous passons au point 8.

8. Réponse au postulat N° 032 déposé par Mme Irene Bernhard (PVL) concernant la lutte contre les espèces exotiques envahissantes

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Est-ce que le Conseil communal souhaite intervenir à ce stade ? Tel n'est pas le cas, dès lors, je donne la parole à Mme Bernhard.

Mme Irène Bernhard, Conseillère générale. Je sais que certains partis ou disons plutôt certains membres de certains partis trouvent aberrant que le parti Vert'libéral dépose autant de postulats.

Et bien, on ne va pas s'excuser pour avoir des idées afin d'influencer la politique communale, pour faire quelque chose dans ce Conseil général et pour vouloir avoir une toute petite influence sur la politique communale. Nous sommes là pour ça ! Nous avons été élus pour ça !

Juste poser des questions n'a, Cher M. Clément, tout simplement pas le même impact car on ne reçoit pas toujours une réponse aux questions ; cela ne sert pas à grand-chose !

Même si l'influence qu'on peut avoir avec un postulat est, certes, très limitée, il y a tout de même des exceptions car la réponse au postulat sur les espèces exotiques envahissantes en est une et je tiens à remercier la Conseillère communale en charge du dossier, l'administration communale et les autres Conseillers communaux pour le travail qu'ils ont fourni pour donner cette réponse.

C'est encore mieux de ce que j'avais imaginé comment cette question a été traitée. Merci beaucoup Francine, je n'ai rien à ajouter et je suis complètement satisfaite avec les propositions des mesures à entreprendre. Je me réjouis que Villars-sur-Glâne puisse être en avance sur cette question et entreprendre des mesures même si elles ne sont pas encore contraignantes.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Est-ce que le Conseil communal souhaite prendre la parole ? Tel n'est pas le cas, est-ce que le Conseil général souhaite s'exprimer ? M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller général. La réponse peut être encore structurée en quatre domaines :

- le domaine vivant, avec ses écosystèmes et ses équilibres fragiles ;
- les organisations expertes habilitées à donner un avis sur l'état de ces écosystèmes ;
- les organes habilités à légiférer les défis et
- le niveau opérationnel, dans notre cas, notre Commune et ses citoyens.

Le postulat se focalise sur les plantes vasculaires. La réponse du Conseil communal cite :

la Fondation « Info Flora » comme organe habilité pour établir une liste de plantes envahissantes et l'ordonnance sur la dissémination dans l'environnement ODE.

Selon nos recherches, la date d'émission de l'ODE est l'année 2008 et non pas 2018. La table qui nous a été communiquée fait partie de l'ODE et date de 2008. Info Flora a publié en 2014 une liste de référence plus actuelle qui contient toutes les espèces mentionnées dans la liste de 2008 plus d'autres espèces envahissantes. Le groupe Verts Centre-Gauche PCS propose au Conseil communal d'utiliser à l'avenir la liste Info Flora comme référence et suivre l'évolution de cette liste qui est en train d'être actualisée.

Dans sa conclusion, le Conseil communal se focalise sur la prévention et l'information. L'utilisation d'une liste plus adaptée nous semble dans ce contexte, primordial.

En ce qui concerne ma marge de manœuvre je reste, malgré les nombreuses lois et ordonnances mentionnées dans la réponse, confus. Je peux agir sur les quelques mètres carrés de mon jardin mais rien que sur le chemin de mon travail, route de Planafaye - Forêt - Villa Beausite, j'ai compté, sans être expert en la matière, 5 espèces envahissantes ; Impatience glandulifera qui était déjà mentionnée en 2008 pousse magnifiquement bien dans un endroit bien visible sur le chemin que j'emprunte, Robinia pseudoacacia vient d'apparaître, Erigeron annuus est partout dans notre Commune dont les bêtes ne la mangent pas et se multiplie à grande vitesse , Buddleja davidi et Prunus Laurocerasus qui se trouvent dans tous les jardins privés.

Le groupe Verts Centre-Gauche PCS remercie le Conseil communal pour les propositions de mesures qui agissent sur les permis de construire et la communication. En plus, j'ajouterai le site internet d'Info Flora, à savoir : www.infoflora.ch/fr/neophytes/listes-et-fiches.html.

J'ai un collègue de travail, Syndic d'une commune du Canton de Vaud, qui a le même dicastère et m'a partagé la dernière édition de la Confédération qui traite toutes les espèces exotiques qui en en cours d'actualisation.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Mme Defferrard.

Mme Francine Defferrard, Conseillère communale. Je remercie les intervenants, d'une part l'appréciation faite par Mme Bernhard et d'autre part, les remarques faites par M. Etter. Effectivement, la date de l'ODE est erronée, ce n'est pas 2018 mais bien 2008. Notre RCU fait référence à ces deux listes, la Liste Noire et la Watch Liste élaborées par Info Flora en 2014. J'aimerais souligner, M. Etter, que toutes les fois que vous m'avez signalé des plantes invasives sur le territoire communal, je l'ai signalé aux Services techniques qui ont fait le nécessaire et je vous remercie pour votre collaboration.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller général. Si j'ai bien compris, je peux continuer à vous bombarder avec des endroits où je trouve des plantes invasives !

M. Dimitri Küttel, Vice-président. S'il n'y a plus de prises de parole, nous allons passer au point 9 de notre ordre du jour.

9. Réponse au postulat N° 033 déposé par Mme Irene Bernhard (PVL) concernant la promotion du sport extra-scolaire

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Est-ce que le Conseil communal souhaite prendre la parole à ce stade ? Tel n'est pas le cas, dès lors, je donne la parole à Mme Bernhard.

Mme Irène Bernhard, Conseillère générale. Je remercie le Conseil communal pour sa réponse à notre postulat sur l'extension de l'offre du sport extrascolaire aux enfants des communes avoisinantes si les cours ne sont pas remplis avec des enfants villarois.

Le Conseil communal est prêt à accepter que les enfants villarois puissent prendre avec eux leur copain, habitant une autre commune, au cours de sport extrascolaire. C'est déjà quelque chose ! Cela résoudrait le cas de mon fils qui n'a pas pu jouer au volleyball avec son meilleur ami parce qu'il n'habitait pas Villars-sur-Glâne. Mais je n'ai pas déposé ce postulat pour des raisons personnelles ! Je ne fais pas de la politique pour améliorer ma situation personnelle !

J'ai déposé ce postulat parce que je trouve aberrant de priver des enfants d'avoir la possibilité de commencer un sport juste parce qu'ils n'habitent pas la « bonne » commune. Je trouve aberrant que les élèves villarois ne puissent pas vraiment apprendre à jouer leur sport choisi juste parce qu'il y a trop peu d'enfant inscrit pour un cours.

Mais ce que je trouve encore plus aberrant, c'est la mentalité de cette réponse de ne pas parler avec les communes avoisinantes ! Je cite : « *Par contre, il rejette l'idée de contacter les communes avoisinantes en l'état actuel de la situation, **ce d'autant plus que**, à part Fribourg, ni Avry, ni Matran, ni Corminboeuf (et ajout de ma part : ni Granges-Paccot et probablement ni Givisiez) ne proposent de SSF à leurs élèves.* » fin de la citation.

Effectivement, les communes avoisinantes ne proposent pas de Sport Scolaire Facultatif. C'est **cela** le problème, cher Conseil communal, c'est la motivation de mon postulat et non pas ma situation privée qui me préoccupe.

Les enfants de ces communes ne peuvent pas faire un sport parce qu'ils n'habitent pas la bonne commune.

Nous revivons le contexte de la fusion avec cette mentalité de ne pas travailler avec les autres communes. Les autres communes pourraient profiter de nous, de notre expérience et de notre taille. Mais on ne veut surtout pas qu'elles profitent car nous sommes des concurrents !

Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues, je déteste cette mentalité ! Mais surtout je ne la comprends pas ! Tout comme je ne comprends pas qu'on ne profite pas plus de notre immense richesse dans ce Canton qui sont les deux langues parlées par une grande partie de la population. Là aussi, nous avons peur, peur d'être envahi par les Alémaniques. Je ne vous cache pas que j'étais terriblement choquée lorsqu'un membre de ce Conseil m'avait dit qu'il n'y avait pas de place à Villars-sur-Glâne pour les personnes de langue maternelle allemande continuant de parler allemand en habitant à Villars-sur-Glâne. Peut-être que cette personne ne se souvient plus de ce qu'elle a dit mais moi, je ne l'oublierai pas !

C'est l'extrême démonstration d'une mentalité isolationniste et la réponse du Conseil communal va dans la même direction. On ne veut rien avoir à faire avec les autres. Nous ne les voulons pas chez nous. On ne veut pas que leurs enfants viennent faire du sport chez nous.

Nous sommes tous des politiciens et avons tous nos raisons pour lesquelles nous faisons de la politique. Ma motivation est depuis toujours celle de nos enfants et de leurs enfants. Je veux que nos enfants puissent vivre dans un environnement sain mais aussi avec des places de travail disponibles, grâce à une économie prospère, avec un système social qui est encore finançable. Mais aussi afin qu'ils puissent vivre dans une démocratie et dire ouvertement ce qu'ils pensent dans un environnement ouvert et accueillant.

Avec cette réponse, je vois que nous ne sommes pas du tout sur le bon chemin et cela me fait peur, j'espère que pour vous aussi mais pas de nos voisins ! De quoi est-ce que vous avez peur ? Pourquoi ne pas prendre le téléphone et poser simplement la question à nos voisins. Ce n'est pas tellement compliqué ! Les réponses aux questions qui sont posées dans la réponse au postulat, je peux vous les donner tout de suite. Mais si on ne veut pas, on trouve toujours une raison pour laquelle on ne « peut » rien faire, c'est facile comme cela !

Par contre, si on veut faire quelque chose, on sait très bien le faire comme cela nous a été démontré dans la précédente réponse à mon autre postulat. Tout dépend si on veut ou si on ne veut pas. Comme dans la question qui nous préoccupe ce soir on ne veut apparemment pas, je laisse tomber et me contenterai d'avoir peut-être un ou deux enfants de plus à pratiquer un sport. Je remercie vivement tous les clubs villarois qui eux, accueillent volontiers aussi des

membres d'autres communes. Et attention, peut-être que nous accueillerons même des clubs du Canton de Neuchâtel pour des interclubs. On peut donc s'attendre à une nouvelle invasion, attention ! Mais au moins eux ils parlent le français sans accent.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. D'autres interventions ? M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Je ne voudrais pas laisser le chapitre des postulats se clore sans remercier le groupe socialiste et son porte-parole, M. Clément, pour la leçon de bienséance en matière de dépôt de postulat.

J'ai juste eu le temps de compter le nombre de postulats déposés par la gauche et le centre droite et bien, Mesdames et Messieurs, les bien-pensants du parti socialiste, il y a eu 15 postulats déposés par la gauche rouge-verte et 16 déposés par le centre et la droite depuis 2013 à ce jour. CQFD !

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Et bien le match est serré ! Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Tel n'est pas le cas, nous passons au point 10.

10. Election d'un scrutateur suppléant

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Suite à la démission de Mme Aline Demierre, une place de scrutatrice suppléante ou scrutateur suppléant est devenue vacante au sein du Bureau du Conseil général. A qui puis-je donner la parole pour la présentation d'une candidate ou d'un candidat ? M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller général. Je vous propose la candidature de M. Nicolas Schmidt qui est une personnalité bien connue de notre Conseil général.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Y a-t-il d'autres candidatures ? Tel n'est le cas, nous pouvons passer à une élection par acclamation.

M. Nicolas Schmidt est élu scrutateur suppléant par acclamation

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Je félicite M. Schmidt. Nous passons au point 11 de notre ordre du jour.

11. Divers

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Je vais tout d'abord donner la parole à Mme Defferrard.

Mme Francine Defferrard, Conseillère communale. Je m'adresse à vous, ce soir, au sujet des lignes de bus 5 et 7.

Il y a plus de 10 ans, la Commune de Villars-sur-Glâne et 9 autres communes du Grand Fribourg ont délégué leur compétence en matière de transports publics à l'Agglomération de Fribourg. Par rapport aux lignes de bus 5 et 7, le nouveau plan bus et nouvel horaire bus ont été planifiés dans le cadre des projets d'agglomération de 2^{ème} et de 3^{ème} générations qui ont fait l'objet d'une concertation et d'une consultation publique courant 2013 et 2017.

Les plans et horaires des lignes 5 et 7 ont été étudiés par l'Agglomération et les TPF afin d'optimiser les temps de parcours. Les changements opérés visent à apporter une plus-value importante en termes de couverture et de qualité de desserte pour le réseau de l'agglomération dans son ensemble et pour la Commune de Villars-sur-Glâne en particulier. Ces changements ont été planifiés dans l'intérêt public et pour contribuer au report modal des transports individuels motorisés vers les transports publics.

Les modifications des lignes 5 et 7 ont été communiquées via la presse écrite et les réseaux sociaux par les TPF dès fin juin 2022 et par l'Agglomération de Fribourg dès le 6 juillet 2022. Il n'y a pas eu de communication dans le bulletin communal : les TPF, à l'époque n'étaient pas prêts avec leur annonce. La Commune aurait dû faire une communication générale dans le bulletin communal. Il n'y a aucune intention de cacher quoi que ce soit, ces développements étant connus publiquement depuis 10 ans.

Une pétition avec 366 signataires intitulée « Non à la péjoration de l'offre de transports publics pour le quartier de Cormanon - Nouvelle ligne 7 » a été reçue à la Commune le 8 septembre 2022. Cette pétition refuse que, je cite le texte, « *l'offre de transports publics ne soit péjorée avec la nouvelle ligne 7 pour les habitants du quartier qui utilisent les arrêts Coulat, Blés-d'Or, Berra, Martinets et Marteray ; bien que cela ne soit inévitable pour l'année à venir, l'objectif est que nous atteignons un retour à une offre convenable dès l'horaire 2023-2024* ».

Le principal grief de cette pétition est la prolongation du temps de parcours de 6 minutes pour atteindre la gare de Fribourg, surtout pour les pendulaire des Intercity vers Lausanne et Berne.

Dans les commentaires de la pétition, certains font grief du changement de cadence. Or, il n'en n'est rien.

Le parcours vers la gare est prolongé de 4 minutes tôt le matin, puis de 6 minutes pendant la journée ; la fréquence et l'amplitude des horaires demeurent inchangées ; les correspondances demeurent assurées.

Les voyageurs peuvent également changer de bus et prendre la ligne 5 aux arrêts Champriond et Beaumont.

Les pétitionnaires trouvent ces changements inacceptables. Nous allons discuter de ces points avec la représentante des pétitionnaires, l'Agglo, les TPF et une délégation de la Commune. Cette rencontre est en cours d'organisation.

Des riverains de la Route des Préalpes, à la hauteur du hameau de Cormanon, ont fait part à la Commune de leur mécontentement et de leurs préoccupations quant aux nuisances sonores et à la pollution de l'air occasionnées par le passage des deux nouvelles lignes de bus, avec 408 passages de bus par jour sur semaine. Ils ont également soulevé la question de la sécurité par rapport à la largeur de la route et celle de l'aspect de protection du site construit du hameau de Cormanon.

Dans le cadre de l'examen préalable de l'arrêt provisoire de Fenetta, les Services de l'Etat n'ont pas souligné la problématique du bruit. Ils n'ont d'ailleurs souligné aucune problématique en écho avec les griefs formulés par les riverains, en particulier la sécurité. Ils ont uniquement demandé qu'il n'y ait pas qu'un seul arrêt sur chaussée pour les deux sens de circulation au vu du grand nombre de bus.

Monsieur le Syndic et moi-même avons rencontré plusieurs riverains du hameau de Cormanon au début août, à la mi-août et au début septembre. Il convient de reconnaître que les nuisances sonores nouvelles sont conséquentes et constituent un changement notable. Le Conseil communal a lancé plusieurs études qui nous fourniront des données importantes en termes de bruit et de trafic. Les riverains en ont été informés par courrier fin septembre.

Indépendamment de ces études, l'Agglo a pu nous confirmer en début de semaine que le délai de livraison des autobus électriques à batterie était de plus de trois ans, sans compter le fait que la technologie n'est pas encore choisie par les TPF. Il convient donc de reconnaître que

nous ne serons pas en mesure de faire circuler des autobus plus silencieux avant de nombreuses années.

Les modifications des lignes 5 et 7 sont d'une ampleur sans commune mesure depuis 10 ans dans l'Agglomération de Fribourg. Il s'agit d'un changement majeur, qui a été sous-estimé. Il y a eu un manque de coordination entre l'Agglo, les TPF et la Commune pour un changement d'une telle ampleur.

Des réflexions sont en cours au sein du Conseil communal pour trouver une solution. Voilà ce que je peux vous dire ce soir.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Y a-t-il d'autres interventions ? Mme Polito.

Mme Véronique Polito Schmidt, Conseillère générale. En me mettant dans la peau des personnes qui ont signé cette pétition, dont je n'en fais pas partie, il est clair que pour les personnes qui font les trajets en train pour aller à Berne et perdent au moins deux fois 6 minutes par jour, cela compte ! Il y a des personnes qui calculent combien leur prennent de temps les trajets en voiture ou en train. Il faut aussi tenir compte de ces éléments car si nous péjorons les correspondances avec les trains en rallongeant les trajets en bus et qu'en plus ceux-ci passent plus tôt le matin et tard le soir et que cela fait du bruit, il est normal qu'une partie de la population soit agacée et énervée.

Il est important de faire un bilan de ces nouveaux trajets et de savoir si ces bus sont utilisés et si ce sont les bons trajets ou faut-il les changer ? Ce qui est important, c'est qu'en faisant de nouvelles lignes de bus, les gens aient vraiment l'impression que cela leur sert à quelque chose et que c'est une plus-value. Si on leur met plus de bus et qu'ils n'ont pas le sentiment que c'est une plus-value, forcément que nous allons créer une forme de frustration et avoir l'effet inverse de ce que nous voulions au départ c'est-à-dire, que les personnes utilisent plus la mobilité douce.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Ce n'est pas la première fois que nous parlons de la ligne 5 ou 7 dans cet hémicycle.

J'aimerais préciser que c'est le trajet vers la gare qui pose problème. 4 ou 6 minutes de plus certes c'est important mais encore faut-il qu'elles soient tenues. Or, force est de constater que

compte tenu du parcours de la ligne 7 qui passe actuellement par la route de Fonderie, c'est juste impossible.

Mais d'un autre côté, il y a aussi certains avantages car tout le quartier sud a enfin une liaison avec Moncor jusqu'à l'administration communale. C'était une revendication qui datait de longue date. A l'époque, il y avait même eu un test avec un bus. Ce n'est pas facile d'établir des lignes de bus mais lorsque j'entends qu'il y a eu un tour de table entre l'Agglo, la Commune et les TPF, à mon avis, il a manqué un interlocuteur principal qui est l'utilisateur. Je n'ai pas fait de grandes études en marketing mais la première des choses est de savoir quel est le public cible.

A l'avenir, lors de nouvelles études pour des lignes de bus, il serait intéressant d'intégrer dans le groupe de travail quelques personnes du quartier concernées qui permettraient de déterminer les besoins.

Je rejoins ma collègue en disant qu'il faut maintenant rapidement faire le point et voir quels sont les pour et les contre et changer, le cas échéant, en fonction de ce qui a été observé.

Je rappelle toutefois que les changements sont très difficiles à obtenir. Nous nous sommes battus à l'Agglo, pas plus tard que la dernière session, pour réintroduire l'arrêt de bus du théâtre des Osses, qui n'a rien à voir avec Villars-sur-Glâne, demandé expressément par la population. La réponse a été que les TPF ne pouvaient pas entrer en matière pour une modification d'arrêt de bus, alors que les lignes existent et les arrêts aussi, avant le nouvel horaire 2024-2025. Cela, juste pour vous montrer l'absence de flexibilité qu'il y a dans les décisions concernant les lignes de bus.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Mme Bernhard.

Mme Irène Bernhard, Conseillère générale. J'aimerais ajouter que la pire des choses est la non communication. Si une pétition devait être transmise au sujet de la transparence, je ferais partie des pétitionnaires.

Il serait, tout de même, agréable de recevoir une réponse à une correspondance afin de connaître ce que le Conseil communal entend faire.

Oui c'est seulement 6 minutes ! Mais soit le bus est dans les bouchons soit les correspondances ne fonctionnent pas. Si je veux prendre le train 04 je dois prendre le bus à 36, c'est incroyable !

Avec ce changement de ligne, vous avez fait quelque chose de très bien pour la santé publique car beaucoup plus de monde roule en vélo même quand il pleut. Super !

M. Dimitri Küttel, Vice-président. M. Dietrich et ensuite M. Braillard.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Je voudrais encore préciser deux choses. La première, compte tenu de l'environnement du quartier sud, c'est plus pratique de prendre le train à la gare de Villars-sur-Glâne car souvent l'arrêt de bus n'est pas plus près que la gare. Par contre, le soir ou le matin tôt, il y a la problématique de l'éclairage qui a été évoqué tout à l'heure.

La deuxième chose, la semaine prochaine, il y a aura pour les délégués, les conseillers ainsi que le Comité une entrevue qui a été organisée par les TPF avant l'Assemblée de l'Agglo et je ne manquerai pas d'interpeller les TPF sur certaines choses notamment sur le non-respect des correspondances prévues à l'horaire à Champriond et à la Fenetta où quasi systématiquement si vous arrivez avec le bus 5 à Champriond, le bus 7 ne vous attend pas. Les correspondances qui sont pourtant bien marqués à l'horaire CFF ne sont pas respectées par les chauffeurs des TPF.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. M. Braillard.

M. Luc Braillard, Conseiller général. L'être humain a tendance à ne pas aimer le changement. C'est ennuyant, car à bien y réfléchir la seule chose qui ne change jamais, c'est que tout change tout le temps.

Arriver à s'adapter aux nouvelles situations est dès lors très souvent un avantage. Toutefois, il est également juste et nécessaire de questionner le bien-fondé d'un changement, surtout lorsque celui-ci est imposé et qu'il semble occasionner plus de désagréments qu'il ne procure d'avantages.

Vous l'aurez compris, je veux parler des nouvelles lignes 5 et 7 du réseau TPF de l'Agglo.

Après plus d'un mois de fonctionnement, ces nouvelles lignes semblent avoir créé le mécontentement quasi général. Certes, les mécontents parlent souvent plus et plus fort que les personnes satisfaites, mais ces dernières ne sont manifestement pas légion.

Sans vouloir entrer ici dans le détail de ce dossier fort complexe, je me limiterai à évoquer deux points pour lesquels des améliorations sont nécessaires :

Le premier concerne la péjoration de l'offre pour plusieurs centaines d'habitants de notre Commune, lesquels pourraient être tentés de prendre ou reprendre leur voiture pour se rendre au travail, plutôt que d'utiliser les transports publics.

Le second porte sur les nuisances sonores et les problèmes de sécurité dans le hameau de Cormanon, qui est traversé quotidiennement par 400 bus diesel.

Le groupe Verts Centre-Gauche PCS demande au Conseil communal qu'il mette tout en œuvre afin d'améliorer le plus rapidement possible cette situation.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Y a-t-il d'autres interventions concernant les lignes 5 et 7 ? J'aimerais faire une petite entorse au protocole pour prendre la parole rapidement en tant que délégué de la Commune à la Commission de l'aménagement, mobilité et environnement de l'Agglo CAME. Est-ce que c'est faisable sans me faire remplacer ? L'Assemblée répond positivement.

Effectivement, nous avons eu la séance de préparation du prochain Conseil d'Agglomération qui aura lieu le 13 octobre 2022 dont M. Dietrich vient de citer et en CAME, j'ai déjà relevé le problème de la ligne 5 et 7 respectivement la problématique des correspondances. Etant usagé de cette ligne, je confirme que les correspondances ne sont pas du tout tenues sans compter les grands retards sur les lignes 5 et 7 aux heures de pointe. Le passage de la ligne 5 venant de la Fonderie à Villars-sur-Glâne c'est très bien mais il manque la voie de bus dans l'autre sens et étant donné que la correspondance avec la ligne 7 n'est pas tenue à Champriond du fait que le bus de la ligne 5 est souvent en retard cela pose vraiment problème aujourd'hui.

Le Conseil d'Agglomération est conscient d'un certain nombre de problèmes et comme Mme Defferrard vous l'a déjà dit, il ne peut pas régler et traiter tous les problèmes notamment celui des nuisances sonores.

Aujourd'hui, la livraison de bus électriques, indépendamment du choix technologique, prend entre trois à cinq ans entre le moment de la commande et celui de la livraison. Concernant la fréquentation et la qualité des services, l'Agglo va suivre cela de près. M. bus de l'Agglo va également suivre cette problématique et il m'a avoué que les TPF n'ont pas vraiment fait de grands contrôles préalables car le soir la ligne 7 est cadencée la même chose que la journée alors qu'il y a aucun trafic et donc elle arrive systématiquement toujours devant le 5 à Champriond. Lorsque c'est le dernier bus de la journée cela pose vraiment problème et c'est très ennuyeux pour les personnes qui habitent assez loin dans les quartiers. Mais sachez que l'Agglo reste attentive à toutes ces questions.

Je donne la parole à M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Comme tous les chefs de groupe et partis politiques de la Commune, nous avons été rendus attentifs par Mme Stadler-Büchler via e-mail de la situation chaotique des ligne 5 et 7 nouvellement mises en service ainsi que du peu de retour des autorités.

De plus, de nombreuses et nombreux habitants concernés par ce sujet nous ont fait part directement ou indirectement de leur mécontentement suite à la mise en service de ces deux lignes. Il faut dire que le sujet est devenu incontournable voire brûlant depuis le début du mois d'août lorsque deux villarois ou villaraises se croisent.

Le groupe PLR-PVL ne pense pas qu'une discussion en plénum ou un débat soit la meilleure façon de régler les problèmes soulevés car nous n'avons ni la compétence politique, ni les compétences techniques de traiter les doléances reçues.

Je remercie Mme Defferrard pour ses explications de ce soir car en effet, il est d'une importance primordiale que le Conseil communal communique sur ce sujet et nous donne les pistes qui sont actuellement suivies afin de remédier à la situation peu acceptable que rencontrent actuellement les habitants de la route des Préalpes avec plus de 400 mouvements de bus journaliers.

Etant aussi délégué de Villars-sur-Glâne au Conseil d'Agglomération, je ferai également part lors du prochain Conseil du mécontentement rencontré à cause de ses lignes. Pour information, l'investissement supplémentaire consenti dans le budget de l'Agglomération pour la mise en place de ces lignes représente CHF 2'280'000.-. Il n'est pas acceptable qu'avec un pareil montant investi, il y ait autant de mécontentements.

J'ai le privilège de présider la Commission financière de l'Agglomération et j'ai demain matin une rencontre planifiée avec la Direction générale des TPF pour diverses raisons que vous pourrez découvrir dans le procès-verbal de la prochaine séance du Conseil. Il est évident que là aussi, je vais essayer d'ouvrir la discussion et de voir ce qu'il est possible de faire chacun à son niveau.

Le groupe PLR-PVL propose au Conseil communal de créer un groupe de travail sur le sujet comprenant des élus de Villars-sur-Glâne de l'Exécutif et du Législatif à votre bon vouloir, des représentants de l'Agglo et des TPF et surtout des représentants des citoyennes et citoyens engagés. Avec la bonne volonté de tous les intervenants, nous sommes certains qu'un consensus bien helvétique devrait pouvoir se dégager de ce groupe de travail tout en étant conscient que chacune et chacun devra faire des concessions.

La leçon principale à tirer de cet état de fait est que la prochaine fois qu'il y a des changements importants sur le réseau des transports publics, une étude de faisabilité et de bruit doit être demandée avant la validation des lignes. Le groupe PLR-PVL est convaincu qu'une solution rapide peut et doit être trouvée afin que la quiétude revienne à Villars-sur-Glâne.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. D'autres interventions concernant les lignes de bus ?
M. Karati.

M. Vanya Karati, Conseiller général. J'ai appris ce soir avec stupéfaction que le projet date de bientôt 10 ans et que ce soir les associations de communes ont bon dos !

Quoi qu'il en soit, les différentes interventions de ce soir vont faire en sorte que la mienne est adoucie car je l'ai édulcorée entre-temps. Mais je tiens quand même à préciser que le 14 octobre 2021, lors de la séance du Conseil général, notre Conseil communal nous soumettait à approbation le message relatif à la mise en conformité des arrêts de bus aux normes de la Loi sur l'élimination des inégalités frappants les personnes handicapées (LHand).

Dans les annexes du message, nous pouvions déjà entrevoir une version provisoire du projet des lignes 5 et 7. Malheureusement, lorsque les questions à ce sujet sont survenues, y compris en séance de groupe, l'on nous a dit que le message ne traitait pas des lignes, des nouveaux arrêts et autres suppressions, mais uniquement du financement nécessaire pour la mise à niveau des arrêts aux nouvelles normes.

Je me souviens d'ailleurs très bien que l'on nous a dit que la question des lignes et positionnement des arrêts seraient abordées ultérieurement.

Certes, certes...

Aucune consultation du Conseil général, voire de la population villaroise impactée, pas même une simple information. Le silence est-il vraiment d'or ?

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Afin de ne pas rater la correspondance avec l'apéro est-ce qu'il y aurait encore une intervention sur les lignes de bus ? M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Syndic. Je crois que tout a été dit. Le Conseil communal a pris note de toutes les remarques qui ont été soumises ce soir. Mme Defferrard, dans sa présentation, a précisé que le Conseil communal entendait plancher sur des solutions à court terme.

Nous contacterons et discuterons tant avec les riverains pour le quartier des Préalpes qu'avec les pétitionnaires, l'Agglo et les TPF.

Nous mettrons en place des réflexions pour trouver rapidement des solutions aux problèmes les plus critiques. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Y a-t-il d'autres interventions ? Mme Waltman.

Mme Pauline Waltman, Conseillère générale. Vous avez déjà fait part de la pétition remise par les parents de Villars-sur-Glâne concernant la FAEF mais vue la remarque de M. Clément et consorts, j'ai décidé de sortir mon dévers au complet et de ne pas le raccourcir.

Concernant le dossier de la FAEF, nous savons qu'une pétition de plus de 220 signatures et une lettre explicative ont été adressées à la fin août 2022 à tous les membres du Conseil général.

Il semble évidemment, au vu de la mobilisation de nombreuses familles villaraises, que la réintroduction d'un rabais fratrie de 10% et le découpage de la grande plage horaire du soir ne constituent pas le cœur du problème.

J'adresse les questions suivantes au Conseil communal, organe de contrôle de la Fondation :

1. Comme le collectif de parents mobilisés sur le dossier l'a fait, devons-nous passer par la Préposée cantonale à la Transparence pour disposer de la pétition et de sa lettre d'accompagnement ?
2. Comment expliquer le dépassement de plus de CHF 248'000.-, soit près de 15% de la subvention communale à la FAEF, entre le budget et les comptes 2021 ?
3. La FAEF se base-t-elle sur un prix coûtant unique pour calculer les tarifs de ses prestations ? Ou alors calcule-t-elle un prix coûtant par prestation comme le préconise le SEJ ?
4. Comment expliquer les augmentations de charges de la FAEF budgétées en 2021, concomitantes à l'entrée en vigueur des nouvelles grilles tarifaires ?
5. Comment expliquer les augmentations des charges salariales ? Y'a-t-il eu des revalorisations salariales ? Si oui est-ce pour tous les employés, sinon sur quels critères ?
6. Pourquoi augmenter les loyers perçus par la commune de CHF 95'000.- pour les locaux utilisés par la FAEF, si la Commune doit dans la foulée augmenter mécaniquement sa subvention ?
7. Comment définir un tarif accessible pour toutes les familles ?
8. Enfin, les nouvelles grilles tarifaires ont-elles été soumises à M. Prix comme le préconise le SEJ ?

M. Dimitri Küttel, Vice-président. M. Schmidt.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. Je vous remercie pour l'honneur qui m'a été fait et la confiance en m'élisant à la fonction de scrutateur suppléant et j'espère l'assiduité de nos membres ici présents. Mais ce n'est pas pour cela que j'interviens.

Le Conseil fédéral a lancé une campagne d'économies d'énergie et a fixé un objectif volontaire de réduction de 15% pour le semestre d'hiver. Le Conseil d'Etat a également pris des mesures d'économie d'énergie afin de montrer l'exemple. Le Conseil Communal de Villars-sur-Glâne a fait pareil et annoncé cette semaine une série de mesures comme l'extinction de l'éclairage public dans toutes les zones de la ville non concernées par des passages piétons ou la réduction de la température dans les bâtiments communaux.

Je me réjouis de ces économies qui sont en ligne avec notre plan climat et plan lumière.

Elles seront non seulement nécessaires pour garantir la sécurité de l'approvisionnement mais également utiles pour le budget communal et contre le réchauffement climatique.

Je prie le Conseil communal de répondre aux questions suivantes :

- Quelles mesures d'incitations aux économies d'énergie pour la population sont prévues par la Commune ces prochaines semaines ?
- Quelles des mesures décidées pourront être pérennisées afin de maintenir les économies d'énergies au-delà de la crise actuelle et pour faire face à la crise climatique ?

Je remercie d'avance le Conseil communal pour ses réponses.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. Est-ce que le Conseil communal souhaite répondre aux questions séance tenante ? M. Monney.

M. Claude Monney, Conseiller communal. Le Conseil communal planche depuis plusieurs mois sur les mesures d'économie d'énergie et, notamment, sur ce qui a été publié hier.

Pour répondre aux questions, les mesures d'incitation à grande échelle ne sont pas prévues. Par contre, il y a déjà plus d'un mois que sur le site internet de la Commune figurent des mesures d'économie à l'intention de la population. Le Conseil communal utilisera les canaux habituels d'information tels que le bulletin communal et le site internet. D'ailleurs dans le prochain bulletin communal, il y aura aussi des informations par rapport aux économies d'énergie vis-à-vis de la population. Nous partons du principe que les campagnes de la Confédération sont déjà à grande échelle.

Au sujet de la pérennisation des mesures, c'est trop tôt pour le dire ; mais l'objectif sera tout d'abord de faire un bilan entre-autres pour l'éclairage public et puis ensuite décider de ce qui pourrait être pérennisé ou pas, comme peut-être le chauffage ou l'éclairage. Dans tous les cas, un bilan devra être fait.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. M. Andina.

M. Marco Aurelio Andina, Conseiller communal. Pour répondre à Mme Waltman, lorsque l'on tient le morceau on ne le lâche pas !

Nous sommes conscients qu'il y a encore des revendications de la part des parents. La porte n'a jamais été fermée comme certains le disent ! Nous sommes en train d'étudier d'autres solutions. Cet objet sera traité au niveau du Conseil communal.

Cela dit, ce soir, je ne peux pas répondre à toutes vos questions car elles sont nombreuses. Il faut que je puisse avoir le temps de vérifier les choses.

Je préciserais également que ce n'est pas le Conseil communal qui a reçu la pétition mais bien le Conseil général. De ce fait, je laisserai le Conseil général respectivement sa Commission de Politique sociale traiter le sujet et je reste à sa disposition pour répondre à ses questions.

M. Dimitri Küttel, Vice-président. D'autres demandes d'interventions ou de prises de paroles au sein du Conseil général ? Si la parole n'est plus demandée, nous sommes donc arrivés au terme de cette séance. J'espère que vous avez eu autant de plaisir à la suivre que moi de la présider. Il est 22h.31, je lève la séance et vous remercie pour votre attention et votre participation active. Je vous informe des prochains rendez-vous, soit les 14 et 15 décembre prochain pour les séances du budget. Je vous souhaite une belle rentrée dans vos foyers et bon apéro à celles et ceux qui souhaitent encore échanger quelques mots. Merci et bonne fin de soirée !

La séance est levée à 22 heures 31.

Approuvé le _____

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Secrétaire

Emmanuel ROULIN



Le Vice-Président

Dimitri Küttel